Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 124483 - 2006 B 13363 - 490 900 396 - LA FINANCIERE ATALIAN

CERTIFIE CONFORME

COMPTES ANNUELS

LA FINANCIERE ATALIAN

Société par actions simplifiée

56 RUE AMPERE 75017 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
3020 FRU 1 11 11 11 1	
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE DECUNYAY	
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT SUITE	7
1-ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS	9
1.1 - ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	9
1.2 - ÉVENEMENTS SURVENUS SUR L'EXERCICE.	9
1.2.1 - CESSION DES ACTIVITES AU ROYAUME-UNI, EN IRLANDE ET EN ASIE, Y COMPRIS AKTRION	9
1.2.2 - PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACQUISITION PAR GDI DES ACTIFS D'ATALIAN USA	9
1.2.3 - MARQUE ATALIAN	10
1.2.4 - LITIGES	10
1.3 - ÉVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE	11
1.3.1 - REFINANCEMENT DE LA DETTE OBLIGATAIRE ARRIVANT A ECHEANCE EN 2024 ET 2025	11
1.3.2 - RESILIATION DU BAIL DE LA RUE AMPERE	12
1.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION	12
2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.4-CREANCES	14
2.5-DETTES	14
2.6 - DISPONIBILITES	15
2.7 – Provisions pour risques et charges	15
3 – CHANGEMENTS DE METHODE	16
3.1 – Changement de methode d'evaluation	16
3.2 – CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	16
4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	16
4.1 – Integration fiscale	16
4.2 – ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE	17
4.3 – AUTRES ENGAGEMENTS	17
4.3.1 - GARANTIES	17
4.3.2 - CAUTION SOLIDAIRE	17
4.4 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	18
4.5 - DIVIDENDES	18
4.6 – MONTANT HONORAIRE CAC	18
4.7 – PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT	18
4.8 – Information concernant les parties liees	18

AMORIISSEMENIS	21
PROVISIONS	22
ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	24
CHARGES A PAYER	25
PRODUITS A REVEVOIR	25
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26
TRANSFERT DE CHARGE	26
NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES COMPOSANTS DU CAPITAL SOCIAL	26
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	27
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	28
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	29
ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	31
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	32
IMPOT SUR LES BENEFICES	32
EFFECTIFS	32
LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	33

Bilan actif

PU AN ACTIE		Exercice N		Exercice N-1	
BILAN-ACTIF	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)	0		o	(
Frais d'établissement	0	0	0	(
Frais de développement	1 260 708	415 504	845 204	653 451	
Concessions, brevets et droits similaires	7 797 505	2 144 109	5 653 396	96 016	
Fonds commercial	o	o	o		
Autres immobilisations incorporelles	692 159	o	692 159	839 818	
Avances sur immobilisations incorporelles	o	0	0	C	
TOTAL immobilisations incorporelles	9 750 372	2 559 613	7 190 759	1 589 284	
Terrains	0	0	0	C	
Constructions	О	0	0	C	
Installations techniques, matériel	4 807	4 807	o	C	
Autres immobilisations corporelles	3 490 182	3 106 533	383 648	1 695 603	
Immobilisations en cours	10 488	0	10 488	18 289	
Avances et acomptes	0	0	0	C	
TOTAL immobilisations corporelles	3 505 477	3 111 340	394 136	1 713 891	
Participations selon la méthode de meq	0	0 777 540	0	7713 037	
Autres participations	236 046 430	14 782 105	221 264 325	225 709 309	
MANUAL DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROP	0	0	0	220,000,000	
Créances rattachées à des participations	0	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0	0		
Prêts	E91 613	0	501 613	502 794	
Autres immobilisations financières	581 612	0	581 612	592 784	
TOTAL immobilisations financières	236 628 041	14 782 105	221 845 937	226 302 093	
Total Actif Immobilisé (II)	249 883 890	20 453 058	229 430 832	229 605 269	
Matières premières, approvisionnements	O .	0	0		
En cours de production de biens	0	0	0	C	
En cours de production de services	0	0	0	C	
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	C	
Marchandises	0	0	0		
TOTAL Stock	0	0	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	307 387	o	307 387	194 635	
Clients et comptes rattachés	17 491 105	512 078	16 979 027	13 831 797	
Autres créances	592 832 308	87 446 897	505 385 411	1 154 901 946	
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0	
TOTAL Créances	610 323 413	87 958 975	522 364 438	1 168 733 744	
Valeurs mobilières de placement	0	0	o	0	
dont actions propres:					
Disponibilités	526 295 069	0	526 295 069	5 524 395	
TOTAL Disponibilités	526 295 069	0	526 295 069	5 524 395	
Charges constatées d'avance	165 064	0	165 064	186 783	
Total Actif Circulant (III)	1 137 090 933	87 958 975	1 049 131 958	1 174 639 556	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	1 503 381		1 503 381	10 746 252	
Prime de remboursement des obligations (V)	0		o	C	
Ecarts de conversion actif (VI)	1 714 744		1 714 744	2 599 657	
Total Général (I à VI)	1 390 192 948	108 412 033	1 281 780 916	1 417 590 734	

Société : LA FINANCIERE ATALIAN

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 114 606 584	114 606 584	114 606 584
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	22 687 723	22 687 723
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	o	C
Réserve légale	5 475 945	5 475 945
Réserves statutaires ou contractuelles	o	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation 0	o	C
des cours : dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	9 787 023	9 787 023
TOTAL Réserves	152 557 276	152 557 276
Report à nouveau	-95 590 742	-37 380 424
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-115 559 754	-58 210 318
Subventions d'investissement	0	C
Provisions réglementées	600 000	600 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-57 993 220	57 566 534
Produit des émissions de titres participatifs	0	C
Avances conditionnées	0	C
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	4 196 827	4 688 096
Provisions pour charges	0	C
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	4 196 827	4 688 096
Emprunts obligataires convertibles	0	C
Autres emprunts obligataires	1 238 839 246	1 233 262 660
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	240 489
Emprunts et dettes financières dont emprunts participatifs : 0 divers	210 419	219 169
TOTAL Dettes financières	1 239 049 665	1 233 722 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	(
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 416 362	16 005 881
Dettes fiscales et sociales	23 128 575	27 490 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	62 022 816	62 441 683
TOTAL Dettes d'exploitation	94 567 752	105 938 211
Produits constatés d'avance	0	(
TOTAL DETTES (IV)	1 333 617 417	1 339 660 529
Ecart de conversion Passif (V)	1 959 892	15 675 574
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	1 281 780 916	1 417 590 734

Compte de résultat

	Exercice N	All Park William	And the second second second		
COMPTE DE R	ESULTAT	France	Exportation	Total	Exercice N-1
Ventes de marchandises		3 532	0	3 532	(
Production vendue biens		0	0	О	(
Production vendue services	S	16 637 247	6 404 177	23 041 424	28 032 388
Chiffres d'affaires nets		16 640 779	6 404 177	23 044 956	28 032 388
Production stockée				0	(
Production immobilisée				o	(
Subventions d'exploitation				11 000	(
Reprises sur amortisseme	nts et provisions, tra	nsferts de charges		898 829	1 489 610
Autres produits				11 695 204	17 492 751
	To	tal des produits d	'exploitation (I)	35 649 989	47 014 749
Achats de marchandises (y compris droits de	douane)		0	C
Variation de stock (marcha	andises)			0	C
Achats de matières premié douane)	ères et autres approv	isionnements (y c	ompris droits de	D	C
Variation de stock (matière	es premières et appr	ovisionnements)		O	C
Autres achats et charges e	externes		1	22 834 486	34 979 994
Impôts, taxes et versemen	ts assimilés			426 801	282 380
Salaires et traitements				13 253 573	9 330 286
Charges sociales				4 427 190	3 852 059
	sur	Dotations aux an	nortissements	9 911 167	6 322 775
	immobilisations	Dotations aux pr	0	0	
Dotations d'exploitation	Sur actif circular	t : dotations aux p	477 581	222 960	
	La-tallica Salatica de la Carta	charges : dotations	266 315	922 422	
Autres charges	1			6 916 028	4 520 359
	Tot	tal des charges d'	exploitation (II)	58 513 142	60 433 235
RÉSULTAT D'EXPLOITAT		ar doc criarges o	CAPITOTICE OF (II)	-22 863 153	-13 418 486
Bénéfice attribué ou perte t	Associate William			0	0
Perte supportée ou bénéfic	soorpaliiniseestaatiessettä			0	0
Produits financiers de parti	Automatics -			56 095 151	63 912 222
Produits des autres valeurs	***************************************	ces de l'actif imme	philisé	0	00 0 12 222
Autres intérêts et produits		ces de racaramin	Dilise	16 889 196	0
Reprises sur provisions et				2 599 657	8 685 408
Différences positives de ch	53 332 976	77 239 014			
Produits nets sur cessions	0	0			
Trouble Trate our occording		Total des produit	s financiers (V)	128 916 981	149 836 644
Dotations financières aux a	96 795 104	38 778 678			
Intérêts et charges assimile	69 888 896	68 787 998			
Différences négatives de ch	43 302 672	80 216 060			
Charges nettes sur cession		res de placement		0	0
Charges notice our cession		otal des charges	financiàres (M)	209 986 672	187 782 736
RÉSULTAT FINANCIER		our des charges	mancieres (VI)	-81 069 691	-37 946 092
AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	ANT IMPOTS (I-II+	III IVAVAN		-103 932 844	-51 364 578

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 466 124	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	36 179 021	0
Total des produits exceptionnels (VII)	37 645 145	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	902 075	6 020 938
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 159 786	120 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 793 077	1 276 422
Total des charges exceptionnelles (VIII)	48 854 938	7 417 360
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-11 209 793	-7 417 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	417 117	-571 619
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	202 212 114	196 851 394
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + DX + X)	317 771 869	255 061 712
BÉNÈFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-115 559 754	-58 210 318

Date de clôture : 31/12/2023

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS Société : LA FINANCIERE ATALIAN

1 - Évènements significatifs

1.1 - Activités de l'entreprise

LA FINANCIERE ATALIAN est une Holding animatrice tête du Groupe ATALIAN.

En plus de détenir des participations, elle contribue activement au financement du Groupe et au contrôle des filiales. Elle porte les emprunts obligataires du Groupe.

Elle a pour rôle :

- Le contrôle d'Atalian Sas (Holding France) pour la plus grande majorité de ses titres;
- L'émission des emprunts obligataires du Groupe, redistribués en cash pooling avec facturation d'intérêts, notamment avec Atalian sas, Atalian Europe, et Atalian UK cédée le 28 février 2023;
- La facturation de la marque Atalian aux filiales françaises sous forme de redevance annuelle en chiffre d'affaires;
- La facturation de fees stratégiques et de gestion en produits d'exploitation vers Atalian Sas,
 Atalian Europe et Atalian Facilities;
- Être la tête du groupe d'intégration fiscale qui comprend les filiales françaises du Groupe, hors celles opérant dans le secteur de la Propreté et de la Sûreté Aéroportuaire.

1.2 - Évènements survenus sur l'exercice.

1.2.1 - Cession des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris Aktrion

Le 16 décembre 2022, LA FINANCIERE ATALIAN annonçait la signature d'un accord avec Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R »), en vertu duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R ont convenu d'acquérir les activités d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie ainsi que celles d'Aktrion.

Cette opération qui a été réalisée le 28 février 2023 a confirmé une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros pour l'ensemble du périmètre vendu.

Le produit net de la cession est principalement destiné au désendettement du Groupe, en particulier dans le cadre du remboursement des emprunts obligataires arrivant à échéance en 2024.

1.2.2 - Protocole d'entente et acquisition par GDI des actifs d'Atalian USA

Le 31 octobre 2023, Atalian et GDI ont signé un protocole d'accord afin de coopérer dans le développement et la prestation de services de Facility Management à destination de clients internationaux dans leurs régions géographiques respectives (Atalian opérant en Europe et GDI en Amérique du Nord).

Parallèlement, GDI a acquis les actifs de services d'entretien d'installations du groupe situés aux États-Unis. Une dépréciation de 83 M€ sur la globalité du compte courant a été enregistrée en résultat financier.

1.2.3 - Marque ATALIAN

Le 03 octobre 2023, LA FINANCIERE ATALIAN a acquis la marque ATALIAN auprès de M. Franck Julien pour les territoires hors France pour un montant de 5 600 000 euros.

1.2.4 - Litiges

Suivi de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)

Le 17 janvier 2022, le parquet de Paris et LA FINANCIERE ATALIAN (LFA) ont conclu une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), en application des articles 41-1-2 et 180-2 du code de procédure pénale. À l'issue de l'audience publique du 7 février 2022, cette convention a été validée par ordonnance du président du tribunal judiciaire de Paris. Les faits, objets de la convention, ont été révélés dans le cadre d'une information judiciaire ouverte le 10 janvier 2015 et revêtent les qualifications de blanchiment de l'infraction prévue et réprimée à l'alinéa 1 de l'article 1743 du code général des impôts, d'escroquerie et de tentative d'escroquerie en bande organisée. Conformément aux termes convenus de cette convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), le Groupe a versé 15 millions d'euros au Trésor public français (Ministère des Finances) le 4 avril 2022.

Afin de préserver l'intérêt du Groupe, l'actionnaire ultime a réglé une somme de 8,2 millions d'euros au Groupe en mars 2022; ce montant, versé à titre de provision sur les éventuels dommages et intérêts accordés par le Tribunal aux sociétés du Groupe, est comptabilisé comme une avance sur la ligne «autres passifs courants» dans les états financiers du Groupe.

Une somme supplémentaire de 500 000 euros a également été versée le 28 avril 2022 pour les préjudices subis par Vinci Energies France et Vinci S.A., portées parties civiles.

Le Groupe a également versé une somme de 400 000 euros le 15 mars 2022 au Trésor public français (Ministère des Finances) couvrant deux ans de contrôle de conformité de l'Agence française (AFA) puisque le Groupe a été placé sous surveillance de l'AFA jusqu'au 17 février 2024. Une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) est une mesure alternative aux poursuites judiciaires réservée aux personnes morales. Dans le cas d'Atalian, cette mesure a confirmé l'engagement du Groupe à renforcer son programme de prévention et de lutte contre la corruption.

La CJIP n'est pas un jugement de condamnation mais un accord conclu entre la personne morale concernée et la justice. Au cours de la procédure, le Groupe a travaillé avec l'AFA (Agence française anticorruption) aux fins de garantir le respect de ses recommandations et de se conformer à ses normes.

Le plan d'actions comprend principalement la mise à jour globale de notre programme de conformité, en ligne avec les principaux piliers des recommandations de l'AFA: renforcement de la gouvernance d'entreprise axée sur le suivi et l'approbation du programme anti-corruption aux bornes du Groupe, lancement de notre cartographie des risques sur l'anticorruption et le trafic d'influence, publication du nouveau code de conduite anticorruption et ses politiques relatives, amélioration de notre dispositif de formation anticorruption, renforcement de nos contrôles comptables anticorruption et déploiement d'un système d'évaluation de l'intégrité des tiers sur la base des résultats de la cartographie des risques de corruption.

Le groupe a répondu à toutes les demandes liées à l'audit de l'AFA et attend désormais l'opinion de l'AFA.

Litige avec un tiers suite à la vente à CD&R

LA FINANCIERE ATALIAN (« LFA ») était en litige avec un tiers qui revendiquait à l'égard d'AHDS et de LFA le paiement d'une commission de succès d'un montant 10,7 millions d'euros en lien avec la cession de certains de ses actifs par LFA à une entité contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023.

Dans le cadre de ce litige, ce tiers a fait procéder à des saisies conservatoires sur les comptes de LFA et a fait assigner LFA et AHDS devant le tribunal de commerce de Paris aux fins d'obtenir leur condamnation solidaire au paiement d'une somme de 10,7 millions d'euros. LFA et AHDS ont saisi le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Paris d'une demande de mainlevée totale des saisies pratiquées et de condamnation du tiers à une indemnité de 0,8 million d'euros environ. À l'issue d'un règlement à l'amiable et d'un accord signé le 12 octobre 2023, les parties ont convenu de régler ce litige pour un montant global de 8 millions d'euros. Par ce règlement, la partie requérante a accepté de renoncer à toutes les actions en justice en cours relatives à cette affaire.

1.3 - Évènements survenus depuis la clôture

1.3.1 - Refinancement de la dette obligataire arrivant à échéance en 2024 et 2025

Au cours de l'exercice 2023, Atalian a étudié différentes options stratégiques, notamment en ce qui concerne l'échéance de ses obligations non garanties de premier rang de 4,000 % d'un montant de 625 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2024, de ses obligations non garanties de premier rang de 5,125 % d'un montant de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2025 et de ses obligations non garanties de premier rang de 6,625 % d'un montant de 225 millions de livres sterling arrivant à échéance en mai 2025 (les « obligations existantes »).

Après une période de discussions confidentielles avec un groupe ad hoc de porteurs représentatifs, Atalian a conclu le 19 janvier 2024 un accord sur un ensemble commun de conditions commerciales concernant une solution à long terme pour le refinancement du Groupe (la "Transaction") avec des porteurs représentant 39 % des Titres Existants. Les principales caractéristiques de l'opération proposée étaient les suivantes :

- Un remboursement en numéraire de 400 millions d'euros au titre des Obligations Existantes au moment de la réalisation de la Transaction, avec une allocation spécifique de 100 millions d'euros pour les obligataires participant; votant en faveur de la Transaction dans les 10 jours ouvrés suivant le lancement de l'offre d'échange;
- Un réaménagement des montants restants dus au titre des Obligations Existantes via l'émission de nouvelles obligations garanties de premier rang en euros, venant à échéance le 30 juin 2028 d'un montant agrégé d'environ 836 millions d'euros (« Nouvelles Obligations »).

Les nouvelles obligations porteront un intérêt de 8,5 % (3,5 % en cash et 5,0 % en PIK « payable en nature »- « payable-in-kind »), les intérêts en cash seront payables semestriellement à terme échu, les intérêts en PIK seront capitalisés annuellement.

Dans le cadre de la Transaction, l'actionnaire principal d'Atalian a consenti à la mise en place d'une « double Luxco » actionnaire de LA FINANCIERE ATALIAN et au transfert au groupe Atalian d'une participation minoritaire dans Atalian Propreté et Atalian Sûreté.

Atalian et le groupe de porteurs obligataires ont également signé un « accord de lock-up » afin de soutenir l'opération, avec une commission de lock-up de 50 points de base payable à la réalisation de l'opération à chaque porteur de titres participant qui est à l'origine partie à l'accord de lock-up.

Le 9 février 2024, l'accord de lock-up a été signé ou approuvé par des porteurs obligataires détenant plus de 98,4 % du montant total de chaque série d'obligations existantes. Avec plus de 98 %, le niveau de soutien dépassait clairement le seuil requis pour procéder à la mise en œuvre de la transaction.

En conséquence de ce qui précède, Atalian a lancé en février 2024 l'offre d'échange et la sollicitation de consentement.

À la date de règlement, le 28 mars 2024, Atalian a procédé au paiement obligatoire en numéraire pour rembourser partiellement les obligations existantes, 180 millions d'euros ayant été utilisés pour rembourser partiellement l'encours des obligations 2024 au prorata et 120 millions d'euros ayant été utilisés pour rembourser partiellement l'encours des obligations 2025 au prorata (du total des obligations 2025 en euros et de l'équivalent en euros des obligations 2025 en livres sterling). Les nouvelles obligations ont été émises.

1.3.2 - Résiliation du Bail de la Rue Ampère

Un protocole amiable a été signé entre LA FINANCIERE ATALIAN et la SCI AMPERE pour une résiliation anticipée de la location des locaux au 56, rue Ampère à Paris au 29/02/2024. Il a été enregistré à ce titre une dépréciation d'immobilisations pour 992 787 €.

1.4 - Continuité d'exploitation

Comme annoncé le 16 décembre 2022 et confirmé le 28 février 2023, Atalian a fixé les modalités d'affectation du produit net significatif de la cession à CD&R au cours de l'exercice 2023 pour désendetter et réduire les risques du bilan du Groupe. 400 millions d'euros sur les 698 millions d'euros de produit initial en espèces seront utilisés pour réduire la dette brute du Groupe. Le Groupe a profité de cette opportunité de refinancement pour aligner les caractéristiques de la dette (intérêts, maturité, calendrier de retrait) à ses besoins opérationnels et à sa capacité.

Parallèlement, le Groupe a recentré ses opérations pour devenir un leader paneuropéen dans les métiers du Facility Management. À la lumière de cette réorientation stratégique, le Groupe a revu son organisation pour adapter sa structure à ses nouveaux objectifs.

Entre-temps, le Groupe a récemment revu ses prévisions (business plan à moyen terme actualisé) afin d'articuler un plan d'amélioration continue de la rentabilité dans toutes les zones dans lesquelles le Groupe opère. Cette orientation stratégique contient un ensemble de mesures de réduction des risques dans un contexte de fortes pressions inflationnistes. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, le Groupe a également comptabilisé toutes les dépréciations nécessaires notamment aux États-Unis, diminuant fortement l'exposition au risque de ses actifs et posant les bases d'un développement contrôlé.

Compte tenu des prévisions commerciales à court et moyen terme, du plan d'atténuation des risques susmentionné, des liquidités générées par le produit de la vente, du refinancement finalisé le 28 mars 2024 qui permet d'allonger la maturité de la dette de près de 4,5 ans, le Groupe estime pouvoir faire face à ses engagements financiers. En conséquence, le Groupe a préparé ses états financiers clos au 31 décembre 2023 sur la base d'une continuité de l'exploitation.

2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 26 décembre 2018) relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et leur durée de vie prévue, à savoir de 3 à 5 ans.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparait.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens et leur durée de vie prévue, à savoir :

matériels industriels :

3 à 5 ans Linéaire et dégressif,

autres immobilisations corporelles :

4 à 10 ans Linéaire et dégressif.

2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle des titres devient notablement inférieure à leur coût de revient. L'écart constaté fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres pour ramener l'immobilisation à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle des titres s'apprécie à la clôture de chaque exercice par rapport à une analyse multicritère basée sur les perspectives de résultats futurs, la situation nette de trésorerie et la quote-part de situation nette de la filiale.

2.4 - Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation nominative calculée sur la base du risque encouru.

Les autres créances sont essentiellement constituées de comptes-courants.

2.5 - Dettes

Pour soutenir la croissance du groupe et les acquisitions en France et à l'international, la société a émis trois emprunts.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2017:

- Banques : Crédit Suisse & BNP Paribas;
- Nominal de 625 M€ à maturité en 2024:
- Taux fixe annuel de 4% via paiement d'intérêts semi-annuel (15/11 & 15/05): 1er paiement 15/11/2017;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2020, 100% après le 15/05/2020;
- Garants: ATALIAN SAS, ATALIAN PROPRETE et ATALIAN EUROPE SA.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2018:

- Nominal de 350 M€ à maturité en 2025;
- Taux fixe annuel de 5.125% via paiement d'intérêts semi-annuel (15/12 & 15/06): 1er paiement 15/12/2018;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2021 au prix de 105,125% , 100% après le 15/05/2020 au prix de 102,56250% en 2021, 101,28125% en 2022 et 100% 2023 et après;
- Garants: ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2018:

- Nominal de 225 MGBP à maturité en 2025;
- Taux fixe annuel de 6.625 % via paiement d'intérêts semi-annuel le 15/12 et le 15/06. Premier paiement le 15/12/2018;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2021 au prix de 105,125%, 100% après le 15/05/2020 au prix de 102,56250% en 2021, 101,28125% en 2022 et 100% 2023 et après;
- Garants: ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA.
- A noter que cet emprunt génère un gain de change de 5,6 M€ sur l'année, d'où la diminution du poste « autres emprunts obligataires » au bilan.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers limites basés sur les agrégats des comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, en application des dispositions contractuelles des emprunts obligataires, en cas de changement de contrôle de la société, cette dernière doit offrir aux détenteurs des obligations de racheter leurs titres de créances pour un montant correspondant à 101% du principal et les intérêts courus.

2.6 - Disponibilités

LA FINANCIERE ATALIAN est en cash-pooling avec les filiales étrangères. Le cash-pooling des filiales françaises est géré par Atalian SAS.

2.7 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour perte de change est inscrite pour un montant de 1 714 744 €. Cette provision a été constituée sur la base du cours des devises au 29/12/2023.

Une provision pour pénalités suite à la demande de report de paiement de la TVA consolidée des mois de décembre 2022 et janvier 2023 a été comptabilisée pour 1 161 638 € au 31/12/2022 et pour 846 755 € au 31/12/2023.

Une provision pour pénalités de fournisseurs a été comptabilisée pour 196 750 €.

3 - Changements de méthode

3.1 - Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 - Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 - Informations complémentaires

4.1 - Intégration fiscale

L'entité a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Elle est société mère, tête de groupe de cette intégration

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société LA FINANCIERE ATALIAN, société mère de l'intégration fiscale, conserve le produit d'intégration fiscale qui s'élève à 752 161 € au 31/12/2023.

Le résultat fiscal individuel de la société est de <31 591 333 €>.

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société LA FINANCIERE ATALIAN, comptabilise dans ses comptes l'impôt qu'elle serait tenue de payer si elle était imposée séparément.

Le résultat fiscal du groupe d'intégration est une perte de <59 366 874 €> n'entrainant pas de charge d'impôt.

Le déficit reportable généré par le groupe d'intégration fiscale s'élève à la suite de cette perte à <170 034 818 €>.

4.2 - Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires

Dans le cadre de la consolidation, l'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Taux d'actualisation : 3.20%
- Taux d'évolution des rémunérations cadres : 3.00%
- Taux d'évolution des rémunérations non cadres : 2.20%

Au titre de l'exercice, l'entité constate en engagement de retraite la somme de 99 680 €

4.3 - Autres engagements

4.3.1 - Garanties

- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de ATALIAN CZ 70 MCZK
- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de ATALIAN SLOVAKIA 2,3 M€
- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de MOPEX 0,8 M€
- Garantie Corporate en faveur de BNP PARIBAS au bénéfice d'ATALIAN PROPRETE 25 M€
- Garantie Corporate en faveur MEPT Newport Tower LSI au bénéfice de AGS US (ex-Temco Service Industries)
 0,2 M\$.

4.3.2 - Caution solidaire

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2017 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN PROPRETE, ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 625 M€ et les intérêts courus s'élèvent à 3 264 K€.

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 350 M€ et les intérêts courus s'élèvent à 847 K€.

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 225 MGBP et les intérêts courus s'élèvent à 704 KGBP.

4.4 – Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces informations ne font pas l'objet d'une information en annexes en raison d'un caractère confidentiel.

4.5 - Dividendes

Au titre de l'exercice, l'entité n'a pas versé de dividendes.

4.6 - Montant honoraire CAC

Les honoraires CAC sont mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés.

4.7 - Participation des salariés au résultat

Aucune participation n'a été versée sur l'exercice.

4.8 - Information concernant les parties liées

Les transactions conclues par LA FINANCIERE ATALIAN, avec les parties liées sont incluses dans les transactions présentées dans l'annexe des comptes consolidés.

INFORMATION BILAN ET RESULTAT Société : LA FINANCIERE ATALIAN

Immobilisations

	The second section of the second second section of the second seco	Valeur brute	Augmen	tations	
Cadre A	Cadre A IMMOBILISATION		au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et
P			816 814	0	apports 443 89
Frais d'établissement e			3 037 322	0	170000000000000000000000000000000000000
Co	ilisations incorporelles (II)		2.247		5 600 00
Terrains			0	0	
	Sur sol propre		0	0	
Constructions	Sur sol d'autrui		0	0	
Constructions	Installations géné agencements et des constructions	aménagements	o	0	
Installations techniques	, matériel et outillage indus	triels	4 807	0	
	Installations géné agencements, an divers		3 033 581	o	26 86
Autres immobilisations	Matériel de trans	port	15 060	0	1 459
corporelles	Matériel de burea informatique		387 172	o	26 048
	Emballages récuj divers	pérables et	o	o	(
Immobilisations corpore			18 289	0	10 488
Avances et acomptes	nies en cours		0	0	10 400
rianious of desimples		TOTAL (III)	3 458 909	0	64 856
Participations évaluées	par mise en équivalence	1000	0	o	(
Autres participations	par illion oil addition		232 857 951	3 188 479	(
		-	0	0	
Autres titres immobilisé			592 784		4 349
Prêts et autres immobil	isations financières	TOTAL (IV)	233 450 735	3 188 479	4 349
	TOTAL GÉNÉRAL		240 763 780	3 188 479	6 113 100
		Dimin	utions	Valeur brute à	Réévaluation
Cadre B	MMOBILISATIONS	Virement	Cession	la fin de	Valeur
Conin d'établica amont a	de décalement (I)	0	LINE ASSESSMENT	l'exercice	d'origine
Frais d'établissement e	10 m		0	1 260 708	
	lisations incorporelles (II)	147 658	0	8 489 664	
Terrains		0	0	0	
	Sur sol propre	0	0	0	C
Constructions	Sur sol d'autrui	0	0	0	(
	Installations générales.	0	0	0	0
Installations techniques industriels		0	o	4 807	(
	Installations générales	0	0	3 060 442	C
	Matériel de transport	o	o	16 519	(
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	o	o	413 221	(
	Emballages récupérables et	0	0	0	(
Immobilisations corpore		18 289	0	10 488	(
Avances et acomptes		0	0	0	(
	TOTAL (III)	18 289	0	3 505 477	0
man consultation of the co	par mise en équivalence	o	0	0	0
Participations évaluées					
		0	0	236 046 430	C
Autres participations		0	0	236 046 430	0
Autres participations Autres titres immobilisé	s	0 0 15 522		236 046 430 0 581 612	0
Autres participations Autres titres immobilisé Prêts et autres immobili	s	0 0 15 522 15 522	0	0	0

Cadre A		STICKTION	ET MOOVEMENT	S DES AMORTIS	SEMENTS DE	LEALNOIDE	- Internal or
	mmobilisation	s amortissabi	es	Début d'exercice	Augment	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établiss	ement et de dév	eloppement (1)	163 363	252 142	0	415 504
Fonds commen				0	0	0	0 444 400
Autres postes o	d'immobilisation	s incorporelles	TOTAL I	2 101 489 2 264 852	42 620 294 761	0	2 144 109 2 559 613
Terrains			TOTAL	2 204 032	254 701	0	2 333 013
	Sur sol propre			0	0	0	
Constructions	Sur sol d'autrui			0	0	0	0
Installations to	Installations gé chniques, matéri			0	0	0	4 807
installations tec	10 - 50 - 576	7 T T	27 18	4 807			AV-015104900
Autres immo.	Installations gé	A CONTRACTOR NOTES	cements divers	1 518 779	302 019	0	1 820 798
corporelles	Matériel de tran Matériel de bur	The state of the s	aus at mahillar	7 854	4 130	0	11 984
	Emballages réd			213 577	67 386	0	280 964
TO			RPORELLES (II)	1 745 018	373 535	0	2 118 553
,,,	TAL INI NI OBILI				668 297	0	4 678 166
	VENTILA	TION DES M	GENERAL (1 + 11) DUVEMENTS AF	4 009 869 FECTANT LA PRO			
Cadre B	An industrial			EROGATOIRES			
		DOTATIONS	OTATIONS REP		REPRISES		-
Immos	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Fin de l'exercice
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Fonds comm.	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	o	0	0	0
install.	0	0	0	o	0	0	0
Autres immobili	isations ·						
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Version politics	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	ő	0	0	0
M.Transport		0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	
Emball.							
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis, de titre							
	TOTAL	0	0	Début do	0	0	Fin de
Cadre C		\$ 13.00 h		Début de l'exercice	Augment	Diminutions	l'exercice
Frais d'émission	n d'emprunt à ét	aler		10 746 252	0	9 242 871	1 503 381
	oursement des			0	0	0	0

- Autres immos. Corporelles :

La résiliation anticipée de la location des locaux au 56, rue Ampère à Paris au 29/02/2024, a induit d'enregistrer en sus de l'amortissement une provision sur immobilisations corporelles pour 992 787 €.

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Roprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	О	0	0
Amortissements dérogatoires	600 000	o	0	600 000
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	О	o	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	o	0
Provisions pour prêts d'installation	0	o	0	0
Autres provisions réglementées	0	o	0	0
TOTAL (I)	600 000	0	0	600 000
Provisions pour litige	926 802	0	672 962	253 840
Provisions pour garanties	o	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	o	0	0
Provisions pour pertes de change	2 599 657	1 714 744	2 599 657	1 714 744
Provisions pour pensions	О	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	o	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	o	0
Provisions pour gros entretien	0	0	o	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 161 638	1 066 605	0	2 228 243
TOTAL (II)	4 688 096	2 781 349	3 272 619	4 196 827
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	o	992 787	0	992 787
Provisions sur titres mis en équivalence	o	0	0	0
Provisions sur titres de participations	7 148 642	7 633 463	o	14 782 105
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	253 395	477 580	218 897	512 078
Autres provisions pour dépréciations	36 179 021	87 446 897	36 179 021	87 446 897
TOTAL (III)	43 581 058	96 550 727	36 397 918	103 733 867
TOTAL GENERAL (I + II + III)	48 869 154	99 332 076	39 670 536	108 530 693
Dont dotations et reprises d'exploitation		743 896	891 859	
Dont dotations et reprises financières		96 795 104	2 599 657	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		800 290	36 179 021	
dépréciations des titres mis en équivalence			A COMMISSION A	

- Autres provisions pour dépréciation :

Dépréciation des comptes courants pour leur globalité de AGS INC pour 83 M€ et de AGS HOLDING pour 4,8 M€. Reprise pour 36 M€ à la suite de la cession titres ASIA HOLDING et ATALIAN ASIA PVT LIMITED le 28 février 2023.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créa	inces	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à	0	0	0			
Prêts				0	0	0
Autres immos financièn	es			581 612	0	581 612
TOTA	L DES CREANC	ES LIEES A L'ACTI	F IMMOBILISE	581 612	0	581 612
Clients douteux ou litigi	eux			0	0	0
Autres créances clients				17 491 105	17 306 310	184 795
Créances représentative	es de titres prêtés	3		o	o	0
Personnel et comptes r	attachés			7 123	7 123	0
Sécurité sociale et autr	es organismes so	ociaux		0	0	0
	Impôts sur les			116 519	116 519	0
Etat et autres	Taxe sur la vale	eur ajoutée		1 239 172	1 239 172	0
collectivités	Autres impôts			16 418	16 418	0
	Etat - divers			0	0	0
Groupes et associés				590 286 490	47 114 418	543 172 072
Débiteurs divers				0	0	0
	TOTAL CREAM	CES LIEES A L'ACT	IF CIRCULANT	609 156 826	65 799 959	543 356 867
Charges constatées d'a	and the state of t			165 064	165 064	0
		TOTAL DE	S CREANCES	609 903 502	65 965 023	543 938 479
Prêts accordés en cour	s d'exercice			0		
Remboursements obter	nus en cours d'ex	ercice		0		
Prêts et avances conse	ntis aux associés	S		0		
Cadre B	Etat des d	ettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires of	onvertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obliga			1 238 839 246	429 600 429	809 238 817	0
Emprunts auprès des é an à l'origine	tablissements de	crédits moins de 1	0	o	o	o
Emprunts auprès des é à l'origine	tablissements de	crédits plus de 1 an	0	0	0	0
Emprunts et dettes fina	ncières divers		210 419	0	210 419	0
Fournisseurs et compte	s rattachés		9 416 362	9 416 362	0	0
Personnel et comptes r	attachés		1 784 136	1 784 136	0	0
Sécurité sociale et autre	es organismes so	ociaux	1 499 339	1 499 339	0	0
	Impôts sur les l	bénéfices	0	0	0	0
Etat et autres	Taxe sur la vale	eur ajoutée	19 705 246	19 705 246	0	C
collectivités publiques	Obligations cau	utionnées	0	0	0	0
Autres impôts			139 854	139 854	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0	0	C
Groupes et associés			50 155 032	50 155 032	0	0
Autres dettes	Autres dettes		11 867 784	11 867 784	О	C
Dette représentative de titres empruntés			0	0	0	0
Produits constatés d'avance			0	0	0	0
		OTAL DES DETTES	1 333 617 417	524 168 181	809 449 236	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts aup	rès des associés	0	
				bedieser unes ber	l ordered	

- Autres créances clients

Les autres créances clients comporte la refacturation à ATALIAN EUROPE de l'ajustement des redevances de la marque ATALIAN au titre des exercices 2018-2023 pour le Royaume-Uni dû au précédent propriétaire de la marque, et pris en charge initialement par LA FINANCIERE ATALIAN.

Groupes et associés :

La variation des groupes et associés à l'actif du bilan résulte principalement de :

o Solde des comptes courants avec les entités cédées en 2023 : 269 M€

Solde du compte courant ATALIAN EUROPE : 159 M€

o Diminution du compte courant ATALIAN SAS : 126 M€

Disponibilités :

La variation des disponibilités à l'actif du bilan s'explique en partie par le fait qu'à la suite de la cession d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie ainsi que celles d'Aktrion, une somme de 186 M€ a été placée sur un compte de trésorerie rémunéré, et une somme en GBP pour 259 M€ en compte bancaire.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 640 387
Dettes fiscales et sociales	2 699 638
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	694 240
Total	10 034 265

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	16 222 823
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	0
Disponibilités	0
Total	16 222 823

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYER IMMOBILIER	116 375	0	0
HONORAIRES	1 605	0	0
HONORAIRES	10 534	0	0
HONORAIRES	213	0	0
HONORAIRES	822	0	0
LOYER IMMOBILIER	5 025	0	0
HONORAIRES	6 220	0	0
HONORAIRES	6 329	o	0
ASSURANCE	17 940	o	0
TOTAL	165 064	0	0

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	

Transfert de charges

Transfert de charges	Montant
Transferts de charges d'exploitation	6 970
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	6 970

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Vale ur nominale
Actions ordinaires	114 606 584			114 606 584	1
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	114 606 584	0	0	114 606 584	

Charges et produits financiers

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Produits financiers de participations		56 095 151
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Autres intérêts et produits assimilés		16 889 196
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 599 657
Différences positives de change		53 332 976
Dotations financières aux amortissements et provisions	96 795 104	
Intérêts et charges assimilées	69 888 896	
Différences négatives de change	43 302 672	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	О	
**	0	0
TOTAL	209 986 672	128 916 981

- Produits financiers: Intérêts sur comptes courants et placement pour 56 M€.
- Autres intérêts et produits assimilés : revenu des placements de fonds pour 16 M€ et de gestion de trésorerie pour 1 M€.
- Reprises sur provisions : reprise écart de change latent 2022 pour 2,6 M€.
- Différences positives de change : gain de change pour 53 M€.
- Dotations financières : Dépréciation des comptes courants pour leur globalité de AGS INC pour 83 M€ et de AGS HOLDING pour 4,8 M€. Dépréciation des titres de ATALIAN FACILITIES pour 7,6 M€.
- Intérêts et charges assimilés : charges d'intérêts de la dette obligataire pour 60 M€, et des intérêts sur comptes courants pour 9 M€.
- Différences négatives de change : pertes de change pour 43 M€.

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROVISION PENALITES TVA	800 290	0
CESSION TITRES ASIA HOLDING	27 215 293	27 215 293
CESSION TITRES ATALIAN ASIA PVT LIMITED	10 429 852	10 429 852
LITIGE TIERS SUITE A LA VENTE A CD&R	8 000 000	0
IND. RESILIATION BAIL DE LA RUE AMPERE	307 000	0
CONTROLE FISCAL	154 969	0
PENALITES URSSAF	505	0
AMENDES	550	0
ABANDON SOLDE AKTRION / CD&R	697 525	0
PENALITES CJIP / AFA	256 037	0
PENALITES ACHATS	131	0
PROVISION DEP IMMOS SITE AMPERE	992 787	0
	0	0
	0	0
TOTAL	48 854 938	37 645 145

- Cession titres ASIA HOLDING et ATALIAN ASIA PVT LIMITED: Le 28 février 2023, LA FINANCIERE ATALIAN (« Atalian ») a finalisé la cession à Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R ») des activités d'Atalian en Asie. Dès lors, les dépréciations enregistrées sur 2022 ont été reprises sur l'exercice.
- Le litige avec un tiers qui revendiquait tant à l'égard d'AHDS que de LA FINANCIERE ATALIAN le paiement d'une commission de succès en lien avec la cession de certains de ses actifs par LA FINANCIERE ATALIAN à une entité contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023 a été résolu en octobre 2023 par un accord transactionnel conclu pour un montant de 8 M€. Ce montant a été comptabilisé en autres charges exceptionnelles.
- A la clôture, il a été constaté la perte au 28 février 2023 du solde de compte courant Aktrion pour 0,7 M€.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	114 606 584						114 606 584
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	22 687 723						22 687 723
Ecarts de réévaluation	o						o
Réserve légale	5 475 945						5 475 945
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	9 787 023						9 787 023
Report à nouveau	-37 380 424		58 210 318				-95 590 742
Résultat de l'exercice	-58 210 318	-115 559 754	-58 210 318				-115 559 754
Subventions d'investissement	0				1		0
Provisions réglementées	600 000						600 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES	57 566 534	-115 559 754	0	0	o	0	-57 993 220

ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

Société : LA FINANCIERE ATALIAN

Engagements hors bilan

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Engagements en matière de pension	99 680
Autres engagements donnés - Garanties	31 112 252
Avals et Cautions	0
TOTAL	31 211 932

- Les garanties données en devises (cf. paragraphe 4.3.1) sont converties au taux de clôture.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Mntant capital	% détenu
ATALIAN HOLDING DEVELOPPEMENT & STRATEGY, Avenue Winston Churchill, 239, B-1180 UCCLE, BELGIQUE.	SAS	38 573 595	98.58%

La société belge AHDS, au capital de 38 573 595 Euros, est l'actionnaire majoritaire et consolide le groupe Atalian. Le pourcentage de détention d'AHDS est de 98.5 %.

Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :1

Nombre de parts correspondantes : 112 981 734

Nombre d'associés personnes physiques : 8

Nombre de parts correspondantes : 1 624 850

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFIC	ATION	CAPITAL	DETENU		ADRESSE		
Dénomination	SIREN	% détention	Nombre de parts	N°	Voie	GP	Commune
AHDS		98.58	112 981 734	239	AVENUE WINSTON CHURCHILL	B1180	UCCLE

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	3 532	0	0%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	23 041 424	28 032 388	-18%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	16 640 779	13 942 462	19%
Chiffres d'affaires nets-Export	6 404 177	14 089 926	-55%
Chiffres d'affaires nets	23 044 956	28 032 388	-18%

Impôt sur les bénéfices

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-103 932 844	0
Résultat exceptionnel	-11 209 793	0
Poduit d'intégration fiscale		752 161
Régularisation N-1		-1 169 278
Contribution sociale	and the transfer to	0
Contribution exceptionnelle		0
TOTAL	-115 142 637	-417 117

Effectifs

	Effectif moye	n salarié
Effectf	N	N-1
Hommes	29	30
Femmes	20	23
TOTAL	49	53

Date de clôture : 31/12/2023

Liste des filiales et des participations

		Réserves et report à	Quote-part	Valeurs com titres d	Valeurs comptables des titres détenus	Préts et avances	Cautions et	Chiffre d'affaires hors taxe du	Résultat du	Dividendes Résultat du encaissés par
Filiales of participations	Capital (4)	nouveau avant affectations (4)	du capital détenu	Brute	Nette	consentis non encore rembourses	avals donnēs par la société	demier exercice écoulé	dernier exercice clos	la société en cours d'exercice
A. Renseignements détaillés(1) (2)	létaillés(1) (2)								
Filiales (+ de 50% du capital détenu	lenu par la société)	6								
ATALIAN	18 087 173	-8 845 814		100 214 109 671 214 109 671	214 109 671			22 603 932	18 530 424	0
FJ PARTICIPATION INVEST FRANCE	811 780	2 111 510	100	9 468 665	1 720 023			0	147 736	17 564
AGS HOLDING	61 500	-116 276	100	63 463	0			4 183 444	-2 215 957	0
ATALIAN FACILITIES	4 660 768	0	100	12 403 631	4 833 631			132 756 978	-7 525 285	0
Participations (10 à 50% du capital)										
B. Renseignements g	lobaux con	its globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.	res fillales	et participat	ions non re	orises au A.				
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3) Participations dans des sociétés										
françaises Participation dans des sociétés étrangères										

⁽⁹ Dont la valeur d'inventaire excéde un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astrehite à la publication. Lonque la société a senexé à son bilan, un bilan des comples consolidés conformément à la réglementaire de distinguent (4) filabes françaires énexemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec inque le la société a un fen de participation indiquerla dénomination et le siège social.

⁽³⁾ Les fileles et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seralent pas inscritex au § A sont inscrites sous ces rubriques.

⁽⁴⁾ Dans la monnaie locale d'opération.

LA FINANCIERE ATALIAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 114 606 584 euros Siège social : 56 rue Ampère - 75017 PARIS (France) RCS Paris 490.900.396

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2024

Le 6 mai 2024, A 10 heures,

Les Associés de LA FINANCIERE ATALIAN se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, par visioconférence, sur convocation faite par le Président à chaque Associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire. La feuille de présence est signée par les membres du bureau.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir détiennent 114 441 259 actions ayant le droit de vote, représentant 99,85% du capital et des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et extraordinaire.

Le cabinet AUDIT BUGEAUD est représenté en séance par M. Robert Mirri tandis que le Co-Commissaire aux comptes de la société, ERNST & YOUNG AUDIT, également régulièrement convoqué, est absent excusé.

Les personnes suivantes sont également présentes à l'Assemblée :

- M. Frédéric BAVEREZ, Président de la Société,
- M. Laurent CAROZZI, Directeur Financier Groupe,
- M. Driss AÏT YOUSSEF, Secrétaire Général Groupe,
- M. Philippe JUTARD, Directeur Juridique Groupe.

M. Philippe JUTARD, Directeur Juridique Groupe, est désigné en tant que Secrétaire de Séance.

L'Assemblée est présidée par M. Frédéric BAVEREZ.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations régulières des Associés et Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- les comptes consolidés arrêté au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- un exemplaire des Statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le projet de nouveaux Statuts.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

13

ps

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- > Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2023 Dépenses somptuaires non déductibles,
- > Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2023,
- > Approbation des conventions conclues par la Société avec des parties liées,
- Nomination d'un Censeur,
- Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes AUDIT BUGEAUD SAS,
- > Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,
- Actualisations statutaires consécutives à la cession des participations de M. Paul SAMBROOK et de ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY (AHDS) SA,
- > Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne la parole à M. Laurent CAROZZI, Directeur Financier Groupe, qui présente les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes présentent ensuite leurs rapports sur les comptes sociaux et les comptes consolidés ainsi que leur rapport sur les conventions avec les parties liées.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement au vote les résolutions suivantes :

Partie Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux – Dépenses somptuaires non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de la Présidence et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant apparaître une perte de (115.559.754) euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comportent des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles pour un montant de 17.364,66 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de la Présidence, donne quitus au Président de la Société, M. Frédéric BAVEREZ, de l'exécution de son mandat à compter de sa nomination au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation des Résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit (115.559.754) euros, en totalité au compte « report à nouveau » qui ainsi sera porté à (211.150.496) euros.



Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents est rappelé ci-dessous :

Exercice	Dividende total	Dividende / action
2022	0,00 €	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 €
2020	5 000 000,00 €	0,04 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Assemble Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion de la Présidence et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des conventions conclues par la Société avec des parties liées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence, décide de nommer M. Quentin VERCAUTEREN-DREBBEL, domicilié 29 rue Nicolas Goedert - 8133 Bridel (Luxembourg), en qualité de Censeur, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat d'un Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence, prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes, AUDIT BUGEAUD S.A.S. (RCS Paris 418 234 274), arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B

HUITIEME RESOLUTION

Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence et constatant que les capitaux propres s'élèvent à (57.993.220) euros au 31 décembre 2023 et sont ainsi devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Partie Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

Actualisations statutaires consécutives à la cession de la participation de M. Paul Sambrook

L'Assemble Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de la Présidence, décide de modifier les articles statutaires « 1 – Forme » et « 6 – Apports », comme suit :

Ancienne mention

Article 1 - Forme

La Financière Atalian (la « Société ») est une société par actions simplifiée régie par la loi, ainsi que par les présents statuts.

Elle existe entre:

- Atalian Holding Development and Strategy (« AHDS »), société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 10, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg et immatriculé sous le numéro B123508, détentrice de cent douze millions neuf cent vingt-sept mille six cent soixante-dix (112.927.670) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires A »),
- Monsieur Robert Legge, demeurant à The Old Rectory Church Street, Lavenham, Suffolk, CO10 9SA, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et sept cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-quatre (724.454) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »),
- Monsieur Phillip Henry Watts, demeurant au 315 Station Road, Dorridge, Solihull, West Midlands, B93 8ET, Royaume Uni, détenteur de quatre-vingt-six mille huit cent soixante-treize (86.873) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent sept mille sept cent cinquante-sept (107.757) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Daniel Dickson, demeurant au 6 Holmwood House, St. Anthony's Crescent, Ipswich, Suffolk IP4 4SU, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-neuf (154.759) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »),

Nouvelle mention

Article 1 - Forme

La Financière Atalian (la « Société ») est une société par actions simplifiée régie par la loi, ainsi que par les présents statuts.

Elle existe entre:

- ATALIAN HOLDING 2, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 27B boulevard Marcel Cahen 1311 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) et immatriculée sous le numéro B284475, détentrice de cent douze millions neuf cent vingt-sept mille six cent soixante-dix (112.927.670) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires A »),
- Monsieur Robert Legge, demeurant à The Old Rectory Church Street, Lavenham, Suffolk, CO10 9SA, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et sept cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-quatre (724.454) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »),
- Monsieur Phillip Henry WATTS, demeurant au 315 Station Road, Dorridge, Solihull, West Midlands, B93 8ET, Royaume Uni, détenteur de quatre-vingt-six mille huit cent soixante-treize (86.873) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent sept mille sept cent cinquante-sept (107.757) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Daniel Dickson, demeurant au 6 Holmwood House, St. Anthony's Crescent, Ipswich, Suffolk IP4 4SU, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-neuf (154.759) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »).

PLI

- Monsieur Andrew Sugars, demeurant au 4 Stonedale Close Pool-in-Wharfdale Leeds LS2 1QT, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent huit mille cent vingt-huit (108.128) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »),
- Monsieur Leslie Thomas Turner, demeurant au 5 Dognell Green, Welwyn Garden City, Hertfordshire, AL8 7BL, Royaume-Uni, détenteur de quatre-vingt-six mille huit cent soixante-treize (86.873) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Dennis Zietsman, demeurant à Leawood House, Tanners Lane, Chalk House Green RG4 9AD, détenteur de cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (105.496) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E »),
- Monsieur Sean Fisher, demeurant au 8 The Limes Horringer, Bury St Edmunds, Suffolk IP29 5SQ, Royaume-Uni, détenteur de soixante-neuf mille deux cent soixante et un (75.033) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Paul Sambrook, demeurant au 2 Howard Close Dunchurch, Warwickshire CV 22 6PU, Royaume-Uni, détenteur de cinquante-quatre mille soixante-quatre (54.064) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »).
- Monsieur Johan Venter, demeurant à Manor House Main Street North Newington, Oxfordshire OX 15 6AF, Royaume-Uni, détenteur de vingt et un mille cent cinquante-quatre (21.154) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),

(les détenteurs d'Actions Ordinaires A sont désignés les « Associés A »)

(les détenteurs d'Actions Ordinaires C sont désignés les « Associés C »)

(les détenteurs d'Actions Ordinaires D sont désignés les « Associés D »)

(les détenteurs d'Actions Ordinaires E sont désignés les « Associés E »)

(Robert Legge, Phillip Henry Watts, Daniel Dickson, Andrew Sugars, Leslie Thomas Turner, Dennis Zietsman, Sean Fisher, Paul Sambrook et Johan Venter, sont désignés les « Investisseurs Managers»)

Il est expressément convenu que l'utilisation des désignations « Actions Ordinaires A », « Actions Ordinaires C », « Actions Ordinaires D » et « Actions Ordinaires E » n'est rien de plus qu'une commodité de langage utilisée uniquement pour faciliter la rédaction de certaines clauses du pacte d'actionnaires conclu, notamment, entre la Société, AHDS, et les Investisseurs Managers

- Monsieur Andrew SUGARS, demeurant au 4 Stonedale Close Pool-in-Wharfdale Leeds LS2 1QT, Royaume-Uni, détenteur de trente-six mille quarante-trois (36.043) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et cent huit mille cent vingt-huit (108.128) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires C »).
- Monsieur Leslie Thomas TURNER, demeurant au 5 Dognell Green, Welwyn Garden City, Hertfordshire, AL8 7BL, Royaume-Uni, détenteur de quatre-vingt-six mille huit cent soixante-treize (86.873) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E ») et quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Dennis ZIETSMAN, demeurant à Leawood House, Tanners Lane, Chalk House Green RG4 9AD, détenteur de cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize (105.496) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires E »),
- Monsieur Sean FISHER, demeurant au 8 The Limes Horringer, Bury St Edmunds, Suffolk IP29 5SQ, Royaume-Uni, détenteur de soixante-neuf mille deux cent soixante et un (75.033) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),
- Monsieur Johan VENTER, demeurant à Manor House Main Street North Newington, Oxfordshire OX 15 6AF, Royaume-Uni, détenteur de vingt et un mille cent cinquante-quatre (21.154) actions ordinaires (dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, « Actions Ordinaires D »),

(les détenteurs d'Actions Ordinaires A sont désignés les «Associés A»)
(les détenteurs d'Actions Ordinaires C sont désignés les «Associés C»)
(les détenteurs d'Actions Ordinaires D sont désignés les «Associés D»)

(les détenteurs d'Actions Ordinaires E sont désignés les « Associés E »)

(Robert Legge, Phillip Henry WATTS, Daniel DICKSON, Andrew SUGARS, Leslie Thomas TURNER, Dennis ZIETSMAN, Scan FISHER et Johan VENTER, sont désignés les « Investisseurs Managers»)

Il est expressément convenu que l'utilisation des désignations « Actions Ordinaires A », « Actions Ordinaires C », « Actions Ordinaires D » et « Actions Ordinaires E » n'est rien de plus qu'une commodité de langage utilisée uniquement pour faciliter la rédaction de certaines clauses du pacte d'actionnaires conclu, notamment, entre la Société, ATALIAN HOLDING 2 ayant succédé à compter du 28 mars 2024 à AHDS SA, et les Investisseurs Managers en date du 9 mai 2018, tel qu'amendé en date du 10 avril 2019 (le « Pacte d'Associés ») ; que les dispositions légales sur les assemblées spéciales ne s'appliqueront donc pas, compte tenu du fait que ces actions ordinaires ont ou auront toutes des droits et obligations strictement identiques et ne constitueront en aucun cas ou à aucun moment des actions de classes ou de catégories distinctes. Il n'existe au sein de la Société qu'une seule et unique

LA

en date du 9 mai 2018, tel qu'amendé en date du 10 avril 2019 (le « Pacte d'Associés »); que les dispositions légales sur les assemblées spéciales ne s'appliqueront donc pas, compte tenu du fait que ces actions ordinaires ont ou auront toutes des droits et obligations strictement identiques et ne constitueront en aucun cas ou à aucun moment des actions de classes ou de catégories distinctes. Il n'existe au sein de la Société qu'une seule et unique catégorie d'actions, à savoir les actions ordinaires.

Article 6 - Apports

- Les apports effectués à la Société s'élevaient en date du 9 mai 2018 à 112.727.800 euros, divisé en 112.727.800 actions ordinaires.
- Lors des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 9 mai 2018, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant total d'un million huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-seize (1.896.976) euros, par l'émission d'un million huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-seize (1.896.976) Actions Ordinaires E d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Lors des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 15 juin 2018, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de un million six cent douze mille quatre cent trente (1.612.430) euros par l'émission d'un million cent dix mille trois cent trente-quatre (1.110.334) Actions Ordinaires C d'un (1) euro de valeur nominale chacune et de cinq cent deux mille quatre-vingt-seize (502.096) Actions Ordinaires D d'un (1) euro de valeur nominale chacune, dont:
 - sept cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-quatre (724.454) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Robert Legge, en rémunération de son apport en nature d'un montant de sept millions six cent trente-huit mille et soixante et onze centimes (7.638.000,71) d'euros;
 - cent sept mille sept cent cinquante-sept (107.757) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Phillip Henry Watts en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million cent trente-six mille quatre-vingt-quatorze et dix centimes (1.136.094,10) d'euros;
 - cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-neuf (154.759) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Daniel Dickson en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million six cent trente et un mille six cent trente-sept et quatre-vingt-cinq centimes (1.631.637,85) d'euros;
 - cent huit mille cent vingt-huit (108.128) Actions Ordinaires
 C attribuées à Monsieur Andrew Sugars en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million cent quarante mille et onze centimes (1.140.000,11) d'euros;
- quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194)
 Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Mark Johnson en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille trente et quatre-vingt-cinq centimes (487.030,85) d'euros;
- quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194)
 Actions Ordinaires D attribuées à Madame Leslie Thomas
 Turner en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille trente et cinquante centimes (487.030,50) d'euros;
- o quatre-vingt-onze mille neuf cent neuf (91.909) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Phillip Morris en rémunération de son apport en nature d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille et neuf centimes (969.000,09) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe

catégorie d'actions, à savoir les actions ordinaires.

Article 6 - Apports

- Les apports effectués à la Société s'élevaient en date du 9 mai 2018 à 112.727.800 euros, divisé en 112.727.800 actions ordinaires.
- Lors des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 9 mai 2018, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant total d'un million huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-seize (1.896.976) euros, par l'émission d'un million huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-seize (1.896.976) Actions Ordinaires E d'un (1) euro de valeur nominale chacune.
- Lors des décisions de l'assemblée générale des associés en date du 15 juin 2018, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de un million six cent douze mille quatre cent trente (1.612.430) euros par l'émission d'un million cent dix mille trois cent trente-quatre (1.110.334) Actions Ordinaires C d'un (1) euro de valeur nominale chacune et de cinq cent deux mille quatrevingt-seize (502.096) Actions Ordinaires D d'un (1) euro de valeur nominale chacune, dont:
 - sept cent vingt-quatre mille quatre cent cinquante-quatre (724.454) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Robert Legge, en rémunération de son apport en nature d'un montant de sept millions six cent trente-huit mille et soixante et onze centimes (7.638.000,71) d'euros;
 - cent sept mille sept cent cinquante-sept (107.757) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Phillip Henry Watts en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million cent trente-six mille quatre-vingt-quatorze et dix centimes (1.136.094,10) d'euros;
 - o cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-neuf (154.759) Actions Ordinaires C attribuées à Monsicur Daniel Dickson en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million six cent trente et un mille six cent trente-sept et quatre-vingt-cinq centimes (1.631.637,85) d'euros;
 - cent huit mille cent vingt-huit (108.128) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Andrew Sugars en rémunération de son apport en nature d'un montant d'un million cent quarante mille et onze centimes (1.140.000,11) d'euros;
 - quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194)
 Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Mark Johnson en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille trente et quatre-vingt-cinq centimes (487.030,85) d'euros;
 - o quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze (46.194) Actions Ordinaires D attribuées à Madame Leslie Thomas Turner en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille trente et cinquante centimes (487.030,50) d'euros;
 - o quatre-vingt-onze mille neuf cent neuf (91.909) Actions Ordinaires C attribuées à Monsieur Phillip Morris en rémunération de son apport en nature d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille et neuf centimes (969.000,09) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions





- d'actions séparée, Actions Ordinaires A;
- soixante-neuf mille deux cent soixante et un (69.261)
 Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Sean Fisher en rémunération de son apport en nature d'un montant de sept cent trente mille deux cent vingt-deux et soixante-six centimes (730.222,66) d'euros;
- cinquante-quatre mille soixante-quatre (54.064) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Paul Sambrook en rémunération de son apport en nature d'un montant de cinq cent soixante-dix mille et cinq centimes (570.000,05) d'euros;
- o soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-seize (66.596)
 Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Vincent
 Treadgold en rémunération de son apport en nature d'un
 montant de sept cent deux mille cent vingt-huit et quaranteneuf centimes (702.128,49) d'euros. Ces actions ont été
 cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais
 dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la
 création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires
 A:
- quarante-quatre mille deux cent vingt-quatre (44.224)
 Actions Ordinaires D attribuées à Madame Norma Bresciani en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent soixante-six mille deux cent soixante et quatre centimes (466.260,04) d'euros;
- o trente et un mille quatre-vingt-quatre (31.084) Actions Ordinaires C attribuées à Madame Claire-Jayne Green en rémunération de son apport en nature d'un montant de trois cent vingt-sept mille sept cent dix-huit et onze centimes (327.718,11) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du [15 octobre] 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A;
- vingt et un mille cent cinquante-quatre (21.154) Action Ordinaires D attribuées à Monsieur Johan Venter en rémunération de son apport en nature d'un montant de deux cent vingt-trois mille vingt-six et soixante-quinze centimes (223.026,75) d'euros;
- vingt-trois mille quatre-vingt-huit (23.088) Actions
 Ordinaires D attribuées à Monsieur Michael Floyd en rémunération de son apport en nature d'un montant de deux cent quarante-trois mille quatre cent dix-sept et cinquantesix centimes (243.417,56) d'euros;
- o onze mille cinq cent quarante-quatre (11.544) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Jason Etherington en rémunération de son apport en nature d'un montant de cent vingt et un mille sept cent huit et soixante-dix-huit centimes (121.708,78) d'euros;
- o huit mille cinq cent quarante-deux (8.542) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur John Hamill en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre-vingt-dix mille soixante et un centime (90.060,01) d'curos. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A;
- mille sept cent trente-neuf (1.739) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Chris Ince en rémunération de son apport en nature d'un montant de dix-huit mille trois cent trente et un et soixante-sept centimes (18.331,67) d'euros;
- o mille sept cent trente-neuf (1.739) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Rhys Richardson en rémunération de son apport en nature d'un montant de dix-huit mille trois cent trente et un et soixante-sept centimes (18.331,67) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A.

- séparée, Actions Ordinaires A;
- soixante-neuf mille deux cent soixante et un (69.261) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Sean Fisher en rémunération de son apport en nature d'un montant de sept cent trente mille deux cent vingt-deux et soixante-six centimes (730.222,66) d'euros;
- o cinquante-quatre mille soixante-quatre (54.064) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Paul Sambrook en rémunération de son apport en nature d'un montant de cinq cent soixante-dix mille et cinq centimes (570.000,05) d'euros;
- o soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-seize (66.596)
 Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Vincent
 Treadgold en rémunération de son apport en nature d'un
 montant de sept cent deux mille cent vingt-huit et quaranteneuf centimes (702.128,49) d'euros. Ces actions ont été
 cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais
 dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la
 création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires
 A;
- quarante-quatre mille deux cent vingt-quatre (44.224)
 Actions Ordinaires D attribuées à Madame Norma Bresciani en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre cent soixante-six mille deux cent soixante et quatre centimes (466.260,04) d'euros;
- o trente et un mille quatre-vingt-quatre (31.084) Actions Ordinaires C attribuées à Madame Claire-Jayne Green en rémunération de son apport en nature d'un montant de trois cent vingt-sept mille sept cent dix-huit et onze centimes (327.718,11) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du [15 octobre] 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A;
- vingt et un mille cent cinquante-quatre (21.154) Action Ordinaires D attribuées à Monsieur Johan Venter en rémunération de son apport en nature d'un montant de deux cent vingt-trois mille vingt-six et soixante-quinze centimes (223.026,75) d'euros;
- vingt-trois mille quatre-vingt-huit (23.088) Actions
 Ordinaires D attribuées à Monsieur Michael Floyd en rémunération de son apport en nature d'un montant de deux cent quarante-trois mille quatre cent dix-sept et cinquante-six centimes (243.417,56) d'euros;
- o onze mille cinq cent quarante-quatre (11.544) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Jason Etherington en rémunération de son apport en nature d'un montant de cent vingt et un mille sept cent huit et soixante-dix-huit centimes (121.708,78) d'euros;
- o huit mille cinq cent quarante-deux (8.542) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur John Hamill en rémunération de son apport en nature d'un montant de quatre-vingt-dix mille soixante et un centime (90.060,01) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A;
- mille sept cent trente-neuf (1.739) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Chris Ince en rémunération de son apport en nature d'un montant de dix-huit mille trois cent trente et un et soixante-sept centimes (18.331,67) d'euros;
- o mille sept cent trente-neuf (1.739) Actions Ordinaires D attribuées à Monsieur Rhys Richardson en rémunération de son apport en nature d'un montant de dix-huit mille trois cent trente et un et soixante-sept centimes (18.331,67) d'euros. Ces actions ont été cédées à AHDS en date du 29 août 2018 et sont désormais dénommées, par commodité, mais sans que cela entraine la création d'une classe d'actions séparée, Actions Ordinaires A.





- Le 19 mai 2021, conformément à une décision de l'assemblée des associés de la Société en date du 9 mars 2021, il a été procédé à l'annulation de 1.630.622 actions rachetées de la Société, le capital social de la Société a, en conséquence, été réduit d'un montant de 1.630.622 euros et abaissé à 114.606.584 euros.
- Le 19 mai 2021, conformément à une décision de l'assemblée des associés de la Société en date du 9 mars 2021, il a été procédé à l'annulation de 1.630.622 actions rachetées de la Société, le capital social de la Société a, en conséquence, été réduit d'un montant de 1.630.622 euros et abaissé à 114.606.584 euros.
- Le 12 décembre 2023, l'« Investisseur Manager », M. Paul Sambrook, a apporté, par voie de cession, à l'Associé de Référence « ATALIAN HOLDING & DEVELOPMENT STRATEGY (AHDS) » l'intégralité de sa participation (soit 54.064 actions), portant la participation de cette dernière à 112.981.734 actions (soit 98,58% du capital social).
- Le 28 mars 2024, « ATALIAN HOLDING & DEVELOPMENT STRATEGY (AHDS) » a apporté, par voie d'apport, à ATALIAN HOLDING 2 S.A.R.L. l'intégralité de sa participation (112.981.734 actions, soit 98,58% du capital social). Cette dernière étant à compter de jour l'Associé de Référence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé un procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Frédéric BAVEREZ

Président de l'Assemblée

Philippe JUTARD

Secrétaire de l'Assemblée

LA FINANCIERE ATALIAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 114 606 584 euros Siège social : 56, rue Ampère - 75017 PARIS RCS PARIS n° 490.900.396

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers Associés,

Conformément à la Loi et aux Statuts de notre Société, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés du Groupe, l'affectation du résultat, la poursuite de l'activité ainsi qu'une actualisation statutaire.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera rendu compte des constatations et avis formulés par les Commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice normal de leur mission (comptes de la Société et comptes consolidés Groupe).

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Cession des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris Aktrion

Le 16 décembre 2022, La Financière Atalian ("Atalian") a annoncé la signature d'un accord avec Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R »), aux termes duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R acquerront les activités d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, et incluant Aktrion. Le Royaume-Uni, l'Irlande, Aktrion et les entités asiatiques représentent des régions géographiques distinctes. Par conséquent, cette opération entre dans le champ d'application des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 à fin 2022, et jusqu'à la date de finalisation de la transaction le 28 février 2023.

Le montant payé par CD&R s'élève à environ 753 millions d'euros, dont un versement en numéraire d'environ 698 millions d'euros et un versement sous forme de « Vendor Loan Note » de 55 millions d'euros, portant intérêt au taux annuel de 7 % (capitalisé annuellement) et pour une durée de deux ans. La cession a donné lieu à un gain de cession s'élevant à 149,1 millions d'euros comptabilisé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

Le produit de la cession est majoritairement dédié au désendettement du Groupe, notamment dans le cadre de la renégociation des contrats obligataires engagée fin 2023 et finalisée en 2024.

> Plan de performance

A la suite de la cession de ses activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, incluant Aktrion, le management a concentré ses efforts de développement afin de devenir un leader du marché en Europe continentale dans le domaine du Facilities Management. Compte tenu du contexte inflationniste, la direction du Groupe a mis en œuvre un plan de performance axé sur la répercussion de l'inflation sur ses clients et sur l'adaptation de sa structure pour restaurer la rentabilité historique de ses opérations françaises.

Protocole d'accord et acquisition par GDI des actifs d'Atalian USA

Le 31 octobre 2023, Atalian et GDI ont conclu un protocole d'accord afin de coopérer dans la recherche et la fourniture de services de maintenance des installations pour des opportunités de clients internationaux dans leurs zones géographiques respectives (Atalian opérant en Europe et GDI en Amérique du Nord).

Parallèlement, GDI a acquis les actifs de services d'entretien d'installations du Groupe situés aux États-Unis de nos filiales ATALIAN US SHARED SERVICES LLC, ATALIAN US NEW ENGLAND LLC, ATALIAN US OHIO VALLEY INC., ATALIAN US MIDWEST LLC et ATALIAN US NORTHEAST LLC ainsi que l'intégralité des titres de la filiale SPARTAN SECURITY SERVICES INC. Ces activités n'étaient pas classées précédemment comme détenues en vue de la vente ou comme activités abandonnées, le compte de résultat consolidé comparatif a été retraité pour présenter les activités abandonnées séparément des activités poursuivies.

Guerre Russie - Ukraine

L'invasion russe en Ukraine, débuté février 2022, et qui se poursuivait au 31 décembre 2023 a généré des sanctions internationales contre la Russie. Le Groupe Atalian a donc réexaminé les impacts potentiels du conflit sur ses activités en Russie et en Biélorussie.

Le Groupe Atalian n'a aucune activité en Ukraine et a continué à opérer en Russie et en Biélorussie au cours de l'année 2023 tout en isolant ces activités. En 2023, le chiffre d'affaires des opérations en Russie et Biélorussie représente environ 1 % du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe. Au 31 décembre 2023, les événements et circonstances liés au conflit en Ukraine n'ont pas conduit le Groupe à réévaluer la valeur des actifs et passifs de ses filiales russe et biélorusse. L'impact du conflit en Ukraine sur ses opérations en Russie et Biélorussie est resté limité alors que le Groupe n'anticipe toujours pas que de tels événements pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Le Groupe respecte également l'interdiction de transférer des liquidités vers ou depuis la Russie, tandis qu'un contrôle systématique des nouveaux clients est effectué au regard des sanctions internationales et du programme de conformité exigeant mis en place au sein du Groupe Atalian.

Sur le plan humain, l'activité du Groupe ne permet pas un transfert ou une relocalisation de toutes les équipes basées en Russie.

Néanmoins, le Groupe Atalian continue de suivre régulièrement et attentivement les impacts potentiels de la crise afin de parer aux risques auxquels le Groupe et ses salariés pourraient être exposés.

Monitoring AFA

Dans le cadre de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) conclue le 17 janvier 2022 entre le parquet de Paris et la Société en application des articles 41-1-2 et 180-2 du code de procédure pénale, le Groupe est soumis à un programme de mise en conformité pour une durée de deux ans, à ses frais, sous le contrôle de l'Agence Française Anti-corruption (AFA).

Au cours de cette surveillance de l'AFA qui s'est poursuivie sur l'année 2023, le Groupe a travaillé à s'assurer du respect des préconisations de l'AFA afin de s'aligner à ses standards d'exigence.

Le programme de conformité comprend principalement la mise à jour globale de notre programme de conformité, en ligne avec les principaux piliers des recommandations de l'AFA: le renforcement de la gouvernance d'entreprise axée sur le suivi et l'approbation du programme anti-corruption aux bornes du Groupe; la définition de notre cartographie des risques sur l'anticorruption et le trafic d'influence; la publication de notre nouveau code de conduite anticorruption et ses politiques relatives; l'amélioration de notre dispositif de formation anticorruption; le renforcement de nos contrôles comptables anticorruption; le déploiement d'un système d'évaluation de l'intégrité des tiers sur la base des résultats de la cartographie des risques de corruption.

LFA_AGM 06.05.2024_RG 3/18

Le Groupe Atalian met en place l'ensemble des préconisations de l'AFA et est maintenant en attente de la conclusion de l'autorité judiciaire, au cours du premier semestre 2024.

Litige Blitzer

La Société est impliquée dans un litige avec un tiers réclamant une indemnité de succès de 10,7 millions d'euros à AHDS et LFA suite à la cession de certains de ses actifs à une société contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023.

Dans le cadre de ce litige, le tiers a obtenu une saisie conservatoire sur les comptes bancaires de LFA et a assigné LFA et AHDS devant le tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir une condamnation solidaire au paiement de 10,7 millions d'euros.

À la suite de négociations extrajudiciaires, les parties ont convenu de régler ce différend pour un montant global de 8 millions d'euros, qui a été signé le 12 octobre 2023. Par ce règlement, toutes les saisies obtenues dans le cadre de cette réclamation doivent être levées.

Nous ne voyons pas d'autres événements significatifs à vous signaler.

2- ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

2.1 Vue d'ensemble des segments de reporting

Le Groupe présente les 2 segments de reporting suivants :

- France : ce segment regroupe l'ensemble des sociétés opérant en France, soit dans l'activité Propreté, soit dans les divisions Autres (avec notamment Maintenance & Energie et Sécurité/Sûreté) intitulées Facility Management. En 2023, notre segment France a généré 1 429.1 millions d'euros, soit 71 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.
- International: ce segment comprend toutes les sociétés hors de France. Au 31 décembre 2023, nous sommes présents dans 18 pays hors de France, principalement en Europe Centrale et Orientale et au Benelux, où nous fournissons des services de nettoyage, multi techniques, de sécurité et de Facility Management intégré (iFM). En 2023, notre segment International a généré 580.1 millions d'euros, soit 29 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Enfin, dans nos états financiers consolidés, nous présentons dans nos informations sectorielles un poste supplémentaire intitulé " Autres " qui (i) comprend les fonctions centrales de la holding et (ii) reflète la neutralisation des transactions intra-Groupe entre les segments de reporting dans la consolidation.

En 2023, dans le cadre du nouveau Plan stratégique et afin de mieux refléter la performance de chaque segment, le Groupe a décidé de réaffecter les coûts de holding à chaque segment pertinent plutôt qu'au niveau du Groupe, comme cela était fait précédemment. Ainsi, après réaffectation des coûts de holding à chaque segment, le chiffre d'affaires et l'EBITDA par segment sont les suivants :

En millio	ons d'euros	2022	2023
Chiffre	d'affaires	1 923,8	2 003,0
dont:	France	1 391,9	1 429,4
	International	536,0	580,1
	Autres	(4,0)	(6,4)
EBITDA	recurrent	114,5	96,6
dont:	France	108,9	83,8
	International	25,9	32,3
	Autres	(20,2)	(19,6)

A la suite de la cession de ses activités au Royaume-Uni, en Irlande, en Asie incluant Aktrion, et la vente de ses actifs américains, le Groupe a réévalué la définition de ses segments.

LFA_AGM 06.05,2024_RG 4/18

2.2 LA FINANCIERE ATALIAN est la Holding animatrice du Groupe Atalian.

Outre la gestion des participations détenues dans le Groupe Atalian, elle assure notamment le développement et la croissance interne et externe des filiales du Groupe Atalian dans les secteurs d'activités dans lesquels le Groupe opère.

Elle fournit également aux filiales du Groupe des prestations de services et d'assistance afin de permettre à ces dernières de répondre à leurs besoins dans les domaines de la conception, la définition et l'encadrement des politiques et directions commerciales, de la stratégie des politiques de management et dans la recherche de partenariats et d'opportunités de croissance externe. Ces prestations font l'objet d'une facturation aux filiales du Groupe.

A ce titre, en 2023, le montant global payé par les filiales à la Société au titre des redevances de marques et management fees s'est élevé à respectivement à 10,2 ME et 11,7 ME.

2.3 Nous vous présentons ci-après l'activité de nos filiales au 31 décembre 2023. De manière générale, les résultats de l'exercice 2023 sont conformes aux prévisions du groupe et reflètent une amélioration des performances. Les mesures de productivité, les plans d'indexation menés auprès de nos clients, la discipline commerciale et la revue approfondie de notre portefeuille clients se sont traduits par une amélioration progressive des résultats tout au long de l'année.

> FRANCE:

71 % de notre chiffre d'affaires est réalisé en France où nous figurons parmi les leaders du marché du Facility Management.

Nous proposons une gamme complète de services dans les secteurs des marchés de la propreté, de la maintenance et de la gestion des énergies, de la sûreté et de la sécurité.

Nous proposons également une offre intégrée de pilotage iFM portée par notre filiale Atalian Facilities. Elle répond à une attente forte du marché et plus particulièrement des grandes entreprises, multisites, nationales et internationales.

En 2023, l'inflation a été partiellement compensée par des actions de revalorisation et d'optimisation avec nos clients dans nos différentes divisions.

♣ Pôle Propreté

Implantées sur l'ensemble du territoire français métropolitain, les entités du pôle « propreté » concentrent leur activité sur de la mise en propreté classique dans tous les secteurs d'activités (administrations / agroalimentaire / santé / industrie / tertiaire / aéroportuaire, etc.) et sur des activités de nettoyage dans l'habitat et les copropriétés.

Les prestations de mise en propreté recouvrent également des domaines plus spécifiques comme le nettoyage de voitures, de trains ou de bus. A ces services s'ajoutent les services associés tels que la manutention ou la distribution de courrier.

♣ Pôle Sûreté – Sécurité

Ce pôle offre aujourd'hui une gamme complète de services liés à la sécurité des hommes et des biens.

Les sous-pôles sûreté (aéroportuaire) et sécurité (gardiennage essentiellement) sont bien distincts.

Il faut noter cependant que la société APFS a perdu le contrat Aéroports de Paris à effet du 1^{er} avril 2023. Un plan stratégique a été élaboré et déployé sur cette activité suite à cette perte structurante.

En appui de ces activités, notre filiale ATALIAN SURETE propose désormais des solutions de sécurité technologiques.

LFA AGM 06.05.2024 RG 5/18

Acteur dans le secteur du bâtiment, les activités du pôle Maintenance & Energies s'articulent autour de trois activités majeures :

- la maintenance et les travaux multi-techniques, cœur de métier des entités MTO et ATALIAN MAINTENANCE & ENERGY (anciennement EUROGEM), fusionnées au 4 janvier 2024;
- la gestion de la consommation énergétique des bâtiments avec ERGELIS qui propose des solutions de pilotage de cette consommation. Cette entité s'intègre aujourd'hui parfaitement au sein du pôle en contribuant à apporter son expertise dans les contrats de performance énergétique, ainsi que sur la maintenance et les travaux GTB;
- les travaux et la maintenance électrique et des automatismes, activité portée par la société GROUPE CADIOU.

En 2023, le pôle a continué son plan d'homogénéisation de son offre et de ses process internes et a développé son plan AME 2026 (Ambition | Moyens | Excellence opérationnelle). Elle a également connu une activité commerciale soutenue, complétée par l'apport d'affaires généré par les nouveaux contrats de la division iFM. Les problématiques de recrutement de techniciens spécialisés perdurent cependant, ce qui nécessite un recours à la sous-traitance important.

Le marché est également en croissance grâce aux enjeux énergétiques, ce qui entraîne un redémarrage de l'activité travaux qui se poursuivra en 2024.

♣ Pôle Atalian Facilities - iFM

Enfin la division de facility management iFM (« integrated FM ») offre la possibilité à nos clients d'externaliser largement leurs moyens généraux. Nous leur fournissons donc toutes les prestations nécessaires via nos divisions de services et via d'autres fournisseurs et soustraitants. Cette division continue sa croissance avec des gains de contrats prestigieux, dont le groupe Bosch en 2023.

En 2023, le chiffre d'affaires net France a augmenté de +2,7% pour atteindre 1 429 millions d'euros, contre 1 392 millions d'euros en 2022, principalement grâce aux activités de nettoyage et aux activités de l'iFM. L'indexation et les bénéfices des nouveaux contrats gagnés fin 2022 et début 2023 ont été partiellement compensés par des travaux spéciaux liés au Covid-19 en 2022 qui n'ont pas été reconduits en 2023 et par la perte de contrats du pôle Sécurité/Sûreté.

En 2023, l'EBITDA récurrent France diminue de 25 millions d'euros, soit -23,0 %, pour atteindre 84 millions d'euros. La marge d'EBITDA récurrent atteint 5,9 %, en baisse de 196 points de base par rapport à 2022. Les plans d'indexation et les mesures de productivité ont été compensés par plusieurs effets positifs non récurrents en 2022, à savoir : le reclassement du bilan et du compte de résultat de 2022, le bénéfice des travaux spéciaux de 2022 et l'inflation.

Dans le cadre du nouveau Plan stratégique et afin de mieux refléter les performances de chaque segment, le Groupe a décidé de réaffecter les coûts de holding à chaque segment concerné plutôt qu'au niveau du Groupe, comme indiqué précédemment. Les chiffres d'EBITDA présentés cidessus intègrent ces changements.

> INTERNATIONAL:

29 % du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en Europe à l'international, comprenant notamment le Benelux et l'Europe Centrale et Orientale. L'international comprend 18 pays, très diversifiés sur les plans politique, réglementaire et économique mais généralement à fort potentiel de développement.

LFA_AGM 06.05.2024_RG 6/18

Nous nous sommes implantés en Europe Centrale et Orientale il y a plus de 20 ans et nous nous y sommes développés par croissance externe et organique. Cette région a subi un fort contexte inflationniste, notamment en Turquie qui a connu depuis 2023 un phénomène d'hyperinflation.

Malgré ce contexte, la région a obtenu des résultats positifs au cours de l'exercice 2023 :

- o le chiffre d'affaires net a augmenté de +8,2%, à 580 millions d'euros. Cette augmentation reflète la forte croissance des opérations, notamment en Europe Centrale et Orientale, où des actions spécifiques et une nouvelle gouvernance opérationnelle ont été mises en œuvre pour relancer la croissance organique et assurer une répercussion de l'inflation appropriée aux clients dans toutes les zones géographiques. Le chiffre d'affaires de l'Europe Centrale et Orientale a également bénéficié de la hausse des ventes en Turquie, portée par une dynamique commerciale positive dans un environnement d'hyperinflation et malgré la forte dévaluation de la livre turque.
- o l'EBITDA récurrent augmente de 6 millions d'euros, soit +23.7 %, pour atteindre 32 millions d'euros. Cette amélioration reflète principalement les gains de nouveaux contrats et les mesures de productivité en Europe Centrale et Orientale, partiellement compensés par l'impact de l'inflation et la faible rentabilité des nouveaux contrats au Benelux, ainsi que par la dévaluation de la livre turque dans un contexte d'hyperinflation.

Dans le cadre du nouveau Plan stratégique et afin de mieux refléter les performances de chaque segment, le Groupe a décidé de réaffecter les coûts de holding à chaque segment concerné plutôt qu'au niveau du Groupe, comme indiqué précédemment. Les chiffres d'EBITDA présentés cidessus intègrent ces changements.

3- EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La direction du Groupe Atalian a mis en place en 2023 de profondes transformations destinées à permettre à Atalian d'aborder en confiance une nouvelle phase de son développement, avec une ambition : devenir le partenaire privilégié des clients européens dans la mise en œuvre de services de Facility Management, spécifiques ou globaux.

Le changement le plus structurant a été le recentrage sur l'Europe continentale, afin de disposer d'une forte position commerciale dans chacun des pays d'implantation et de pouvoir garantir partout à nos clients le niveau de qualité de service de nos prestations.

Prolongeant ce recentrage géographique, le Groupe a adopté en 2023 un nouveau Plan stratégique pour la période 2024-2026. La détermination de cette feuille de route, qui est centrée sur la satisfaction client et sur la progression de la profitabilité, était essentielle pour aborder avec une bonne visibilité les discussions en vue du refinancement du Groupe.

L'année 2023 a parallèlement vu des changements importants dans l'équipe de management du Groupe avec, notamment, la nomination d'un nouveau Président Exécutif et d'un nouveau Directeur Financier, qui ont été tous les deux pleinement impliqués dans la validation du plan stratégique 2024-2026.

Enfin, Atalian s'est engagé fin 2023 dans le chantier majeur que constituait le refinancement de sa dette obligataire, dont les échéances intervenaient en mai 2024 et mai 2025. Au terme d'un processus de négociations mené avec un Groupe ad hoc de créanciers obligataires, ce chantier a été mené à bien avec succès et s'est finalisé début 2024 par le lancement d'une offre publique d'échange souscrite à plus de 98% par les créanciers obligataires. En obtenant un rééchelonnement de sa dette obligataire, dont l'échéance principale est désormais fin juin 2028, et en limitant le paiement en cash des intérêts, Atalian dispose désormais d'un horizon financier assaini, lui permettant de mettre en œuvre son Plan stratégique.

LFA AGM 06.05.2024 RG 7/18

En parallèle de ces transformations, Atalian a continué de servir ses clients et de répondre à de nombreux appels d'offres. Dans un marché du Facility Management européen très compétitif et fortement déstabilisé par le retour de l'inflation depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine début 2022, Atalian a fait preuve de résilience et a su globalement préserver ses positions commerciales et contenir l'érosion de ses marges.

Dans ce contexte, le Groupe s'attend à ce que 2024 soit une année de stabilisation et de consolidation de l'ensemble des plans d'actions initiés en 2023.

Le Groupe confirme ses objectifs, à savoir :

- une croissance stable à légère du chiffre d'affaires
- un EBITDA récurrent d'environ 100 millions d'euros
- un CFFO de l'ordre de 20 à 30 millions d'euros.

4- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

➤ Refinancement de la dette obligataire arrivant à échéance en 2024 et 2025

Au cours de l'exercice 2023, Atalian a étudié différentes options stratégiques, notamment en ce qui concerne l'échéance de ses obligations non garanties de premier rang de 4,000 % d'un montant de 625 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2024, de ses obligations non garanties de premier rang de 5,125 % d'un montant de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2025 et de ses obligations non garanties de premier rang de 6,625 % d'un montant de 225 millions de livres sterling arrivant à échéance en mai 2025 (les " obligations existantes ").

Après une période de discussions confidentielles avec un groupe ad hoc de porteurs représentatifs, Atalian a conclu le 19 janvier 2024 un accord sur un ensemble commun de conditions commerciales concernant une solution à long terme pour le refinancement du Groupe (la "Transaction") avec des porteurs représentant 39 % des Titres Existants. Les principales caractéristiques de l'opération proposée étaient les suivantes:

- un remboursement en numéraire de 400 millions d'euros au titre des Obligations Existantes au moment de la réalisation de la Transaction, avec une allocation spécifique de 100 millions d'euros pour les obligataires participant à la Transaction durant les 10 jours suivant le lancement de l'offre d'échange;
- 2. un réaménagement des montants restant dus au titre des Obligations Existantes via l'émission de nouvelles obligations garanties de premier rang en euros, venant à échéance le 30 juin 2028 d'un montant agrégé d'environ 836 millions d'euros (« Nouvelles Obligations »). Les nouvelles obligations porteront un intérêt de 8,5 % (3,5 % en cash et 5,0 % en PIK "payable en nature"- « payable-in-kind »), les intérêts en cash seront payables semestriellement à terme échu, les intérêts en PIK seront capitalisés annuellement.

Dans le cadre de la Transaction, l'actionnaire principal d'Atalian a consenti à la mise en place d'une structure de « double Luxco » actionnaire de La Financière Atalian et à la cession à Atalian de participations minoritaires respectivement dans Atalian Propreté et dans Atalian Sûreté.

Atalian et les porteurs obligataires représentatifs ont également signé un "accord de *lock-up*" afin de soutenir l'opération, avec une commission de *lock-up* de 50 points de base payable à la réalisation de l'opération à chaque porteur de titres participant qui est à l'origine partie à l'accord de *lock-up*.

Le 9 février 2024, l'accord de *lock-up* a été signé ou approuvé par des porteurs obligataires détenant plus de 98,4 % du montant total de chaque série d'obligations existantes. Avec plus de 98 %, le niveau de soutien dépassait clairement le seuil requis pour procéder à la mise en œuvre de la transaction.

En conséquence de ce qui précède, Atalian a lancé en février 2024 l'offre d'échange et la sollicitation de consentement.

Le 11 mars 2024, à la date limite de consentement, Atalian a reçu des offres et des consentements valides de la part de détenteurs éligibles détenant plus de 97,78 % du montant principal total de chaque série d'obligations existantes.

L'opération a été finalisée le 28 mars 2024.

LFA_AGM 06.05.2024_RG 8/18

Réorganisation du périmètre France

Nous vous précisons qu'une simplification des structures du périmètre France a eu lieu début janvier 2024, affectant comme suit nos différents pôles d'activité :

Pôle Sûreté - Sécurité :

La société holding du pôle sécurité ATALIAN SECURITE HOLDING SAS a été intégré à ATALIAN SAS à effet du 3 janvier 2024, de même pour la société ATALIAN SECURITE TECHNOLOGIQUE SAS intégrée à ATALIAN SURETE SAS, et ce par voie de transmissions universelles de patrimoine;

Pôle Maintenance et Energies :

- ↓ les sociétés C.E.I. SAS et ARCEM SARL ont été transmises en date du 3 janvier 2024 à leur société holding, GROUPE CADIOU SAS, alors activée suivant modification de son objet social;
- ↓ ETABLISSEMENT DIDIER BERNIER SAS a été transmise à MAINTENANCE TECHNIQUE OPTIMISEE
 (MTO) SAS en date du 3 janvier 2024, avant que cette dernière ne soit elle-même absorbée à effet
 du 4 janvier 2024 par ATALIAN MAINTENANCE & ENERGY SAS (anciennement EUROGEM) par voie
 de fusion-absorption;

Pôle Propreté:

- les sociétés LIMPA NETTOYAGES SAS, TNEX SAS et DRX SAS ont été transmises en date du 3 janvier 2024 à la société ATALIAN PROPRETE SAS, par voie de transmissions universelles de patrimoine;
- ♣ PROBUS SAS a été transmise à EUROPE PROPRETE PARTENAIRE SERVICE INDUSTRIEL (EPPSI) SAS en date du 3 janvier 2024, avant que cette dernière ne soit elle-même absorbée à effet du 4 janvier 2024 par ATALIAN PROPRETE SAS par voie de transmission universelle de patrimoine.

5- ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement, ni d'activité polluante ou à risque relevant de l'article L. 515-36 du Code de l'environnement (au sens de l'article L.225-102-2 du Code de commerce).

6- FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'Annexe 1 fait apparaître la liste des filiales et participations de la Société au 31 décembre 2023 qui entrent dans le périmètre de consolidation. Le présent Rapport intègre au point 2 ci-dessus un point sur chaque pôle d'activité du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous précisons qu'aucune prise de participation significative n'a été réalisée en France au cours de l'exercice 2023 tandis qu'à l'étranger, nous avons renforcé nos participations dans plusieurs sociétés, en particulier en Europe Centrale (Croatie +26,4% et Biélorussie +35%) et Asie (Myanmar +49%).

Par ailleurs, il est rappelé les disparitions de participations en France (cf. point 4 ci-avant) par suite de transmissions universelles de patrimoine et fusion-absorption ainsi qu'aux U.S.A., suivant cession (filiale SPARTAN SECURITY SERVICES INC., cf. point 1 ci-avant).

7- ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES ET DIRIGEANTS AU CAPITAL SOCIAL

La Société n'a mis en place aucune mesure d'actionnariat salarié et ne compte aucun dirigeant bénéficiaire de stock-options et d'actions gratuites soumis à des obligations de conservation. De même pour ses filiales françaises. LFA_AGM 06.05.2024_RG 9/18

II. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

A. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Au 31 décembre 2023, le Groupe a procédé à certains reclassements comptables et à certains retraitements des Etats Financiers publiés, tels que précisés aux rubriques « 2.1 Méthodes comptables », « 2.2. Activités abandonnées » et « 2.3. Retraitements des Etats Financiers précédemment publiés » des Notes aux comptes de l'exercice 2023.

Nous vous précisons que, conformément à la norme IFRS 5 et afin de présenter pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un comparatif avec l'exercice précédent, le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022 dans les tableaux ci-dessous a été retraité en isolant les activités abandonnées des activités poursuivies.

Le chiffre d'affaires net consolidé au 31 décembre 2023 du Groupe Atalian s'élève à 2 003,0 M€, contre 1 923,8 M€ au 31 décembre 2022.

Le tableau du résultat opérationnel courant se présente comme suit :

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022 après retraitement (IFRS5)
Chiffre d'affaires net (H.T.)	2 003,0	1 923,8
Achats consommés	(450,2)	(399,8)
Charges de personnel	(1355,9)	(1 310,1)
Charges externes	(73,3)	(77,9)
Impôts et taxes (autres que sur les bénéfices)	(28,5)	(28,1)
Autres produits d'exploitation	18,3	13,9
Autres charges d'exploitation	(17,0)	(7,2)
TOTAL EBITDA*	96,5	114,5

Résultat opérationnel avant dépréciations, amortissements, pertes de valeur et autres éléments non-récurrents

L'EBITDA s'élève à 96,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 114,5 M€ au 31 décembre 2022.

Le résultat opérationnel est de (1,9) millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 38,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le coût de l'endettement financier net est de (71,4) millions d'euros au 31 décembre 2023 contre (80,4) millions d'euros au 31 décembre 2022.

Ce montant intègre en 2023 :

- des charges d'intérêts nettes sur dettes financières pour (89,8) millions d'euros,
- des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie pour 18,4 millions d'euros.

La charge nette d'impôt est de (29,4) millions d'euros au 31 décembre 2023 contre (26,7) millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le résultat net des activités poursuivies est de (102,2) millions d'euros au 31 décembre 2023, contre (78,7) millions d'euros au 31 décembre 2022.

 Les comptes de la société LA FINANCIERE ATALIAN et des filiales sont consolidés par intégration globale (ci-après le Groupe Atalian). Le périmètre de consolidation du Groupe Atalian figure en annexe 1 du présent Rapport. LFA_AGM 06.05.2024 RG 10/18

ACTIF NON COURANT

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	523,5	523,2
Immobilisations incorporelles	14,8	10,7
Immobilisations corporelles	104,0	128,8
Investissements dans sociétés mise en équivalence	-	6=
Autres actifs financiers non courants	74,8	18,1
Impôts différés actif	36,8	59,3
TOTAL ACTIF NON COURANT	753,9	740,1

ACTIF CIRCULANT

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Stocks	4,5	4,2
Avances et acomptes versés sur commandes	2,2	6,4
Clients et comptes rattachés	225,4	273,7
Actif d'impôt (exigible)	4,1	4,2
Autres créances	104,5	88,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	561,8	65,2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	902,4	441,8

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à (368,8) millions d'euros dont (40,5) millions d'euros de résultat consolidé part du Groupe sur l'exercice.

PASSIF NON COURANT

Les dettes financières long terme s'élèvent à 665,6 millions d'euros dont 50,8 millions d'euros au titre de la dette location.

Les engagements de retraite s'élèvent à 29,9 millions d'euros.

Les provisions non courantes s'élèvent à 7,3 millions d'euros. Les impôts non-courants s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

PASSIF COURANT

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 1,7 million d'euros.

Les dettes financières courantes (part à moins d'un an) sont de 686,0 millions d'euros.

Les impôts courants sont de 4,0 millions d'euros.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 180,0 millions d'euros.

Les provisions courantes sont de 41,0 millions d'euros.

Les autres passifs courants sont de 406,1 millions d'euros.

La dette financière court-terme (moins d'un an) s'élève à 0,7 million d'euros

Les instruments financiers s'élèvent à 0,6 million d'euros.

Il est précisé que :

- les comptes consolidés ont été établis d'après les méthodes utilisées pour la présentation et l'évaluation des comptes consolidés de l'exercice précédent, à l'exception toutefois de ce qui est par ailleurs stipulé dans l'annexe comptable à laquelle il convient de se rapporter,
- l'ensemble de ces principes et méthodes est détaillé dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes consolidés.

LFA_AGM 06.05.2024_RG 11/18

B. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

 Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Aucune modification concernant lesdites règles de présentation et méthodes d'évaluation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

A toutes fins utiles il est précisé que l'effectif salarié de la Société, à la clôture de l'exercice, s'élevait à 49 personnes.

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF	1 281 780 916 €	1 417 590 734 6
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	229 430 832 €	229 605 269 6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 190 759 €	1 589 284 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	394 136 €	1 713 891 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	221 845 937 €	226 302 093 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 049 131 958 €	1 174 639 556 €
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	307 387 €	194 635 €
CREANCES ET STOCKS	522 364 438 €	1 168 733 744 €
DISPONIBILITES	526 295 069 €	5 524 395 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	165 064 €	186 783 €
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	1 503 381 €	10 746 252 €
ECART DE CONVERSION ACTIF	1 714 744 €	2 599 657 €
PASSIF	1 281 780 916 €	1 417 590 734 €
CAPITAUX PROPRES	(57 993 220) €	57 566 534 €
AUTRES FONDS PROPRES	0€	0€
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	4 196 827 €	4 688 096 €
TOTAL DETTES	1 333 617 417 €	1 339 660 529 €
DETTES FINANCIERES	1 239 049 665 €	1 233 722 318 €
DETTES D'EXPLOITATION	94 567 752 €	105 938 211 €
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	1 959 892 €	15 675 574 €
EXERCICE CLOS LE :	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	23 044 956 €	28 032 388 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	35 649 989 €	47 014 749 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	58 513 142 €	60 433 235 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	(22 863 153) €	(13 418 486) €
PRODUITS FINANCIERS	128 916 981 €	149 836 644 6
CHARGES FINANCIERES	209 986 672 €	187 782 736 6
RESULTAT FINANCIER	(81 069 691 €	(37 946 092) €
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(103 932 844) €	(51 364 578) €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 645 145 €	16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 854 938 €	7 417 360 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(11 209 793) €	(7 417 359) €
IMPOTS SUR LES BENEFICES	417 117 €	(571 619) €
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(115 559 754) €	(58 210 318) €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 23 044 956 euros contre 28 032 388 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de (4 987 432).

LFA_AGM 06.05.2024_RG

Le résultat financier à la fin de l'exercice est de (81 069 691) euros, dont (95 080 360) euros de dépréciation de créances financières, contre (37 946 092) euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice déficitaire de (22 863 153) euros contre un résultat déficitaire de (13 418 486) euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de la perte de 70,39%. Après imputation des résultats financiers et exceptionnels de l'exercice, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de (115 559 754) euros contre un résultat déficitaire de (58 210 318) euros lors de l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux de la Société.

2) Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Article D. 441 l1*: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu 89FIN						te Article D.441 l2*: Factures <u>émises</u> s clôture de l'exercice dont le						
63File	Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (≥ 1 jour)	Non échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (≥ 1 jour
(A) Tranches de retard	de palem	ent										
Nombre de factures concernées	74		>	<		27	40		>	<		79
Montant total des factures concernées TTC	576 407	184 589	-12 666	-24 049	1 780 805	1 928 679	-1 132 122	76 493	1 010 885	175 501	1 137 525	2 400 403
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2,52%	0,81%	-0,06%	-0,11%	7,80%	8,45%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-4.09%	0.28%	3.66%	0.63%	4,11%	8,68%
(B) factures exclues du	u (A) relati	ves à des	dettes et	créances	litigieuses	ou non com	ptabilisées				Tier I	
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC									Clients do	ıteux : 06	ī	
(C) Délais de paiemen	t de référe	nce utilis	és (contra	actuel ou o	délai légal -	article L. 4	41-6 ou arti	cle L. 443	-1 du code	de comn	nerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de palement	□ Délais d	□ Délais contractuels : 45 jours FDM ou 60 jours nets				□ Délais co	ontractuel	s : FDM 45	jours ou	60 jours ne	ts	

III. DECISIONS DES ASSOCIES

PARTIE ORDINAIRE

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

LFA_AGM 06.05.2024_RG 14/18

E. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Organes de gestion

Nous vous rappelons que par suite des retraits successifs de ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY (AHDS) SA puis de M. Maximilien PELLEGRINI au cours de l'exercice 2023 de la Présidence de la Société, celle-ci est confiée depuis le 6 novembre 2023 à M. Frédéric BAVEREZ et ce, pour une durée indéterminée. Il n'y a donc pas lieu à statuer sur ce mandat.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

En outre, nous vous proposons de renforcer la composition de notre Conseil de Surveillance par la nomination de M. Quentin VERCAUTEREN-DREBBEL, de nationalité luxembourgeoise et domicilié 29 rue Nicolas Goedert - 8133 Bridel (Luxembourg), en qualité de Censeur, pour une durée indéterminée.

Organes de contrôle

Nous vous rappelons que le commissariat aux comptes de la Société est assuré, conjointement, par les cabinets ERNST & YOUNG AUDIT S.A.S. et AUDIT BUGEAUD S.A.S.

Nous vous précisons que le mandat du commissaire aux comptes AUDIT BUGEAUD S.A.S. (RCS Paris 418 234 274), arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale ; aussi, nous vous suggérons de le renouveler pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

F. ACTUALISATION STATUTAIRE

Nous vous signalons les cessions portant sur les titres de la Société, comme suit :

- par l'« Investisseur Manager », M. Paul SAMBROOK, de l'intégralité de sa participation à l'Associé de Référence « ATALIAN HOLDING & DEVELOPMENT STRATEGY (AHDS) » intervenue le 12 décembre 2023;
- par l'Associé de Référence, ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY (AHDS) SA, à la société nouvellement créée ATALIAN HOLDING 2 SARL, désormais l'Associé de Référence, intervenue le 28 mars 2024.

En conséquence, nous vous proposons d'actualiser les Statuts de la Société en ses articles « 1-Forme » et « 6-Apports » de cette opération portant sur les titres de la société.

* *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion.

Frédéric BAVEREZ, Président de la Société LFA_AGM 06.05.2024_RG 13/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les Commissaires aux Comptes ont procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Leur opinion sur les comptes annuels est consignée dans leur rapport général.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (115.559.754) euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit (115.559.754) euros, en totalité au compte « report à nouveau » qui ainsi serait porté à (211.150.496) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents est rappelé ci-dessous :

Exercice	Montant du dividende	Montant du dividende / action
2022	0,00 €	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 €
2020	5 000 000,00 €	0,04 €

B. DEPENSES SOMPTUAIRES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses somptuaires non déductibles pour un montant de 17 364,66 €. Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

C. CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous signalons que les capitaux propres de la société s'élèvent à (57.993.220) euros au 31 décembre 2023 et sont ainsi devenus inférieurs à la moitié du capital social (soit 57.303.292 euros). Nous vous proposons de décider, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Il est rappelé qu'une telle décision fait l'objet d'une publicité telle que prévue par la loi et que dès lors le niveau des capitaux propres doit être reconstitué à l'issue d'un délai expirant le 31 décembre 2026. Si au terme de ce délai, les capitaux propres ne devaient pas être reconstitués, la Société sera tenue de réduire son capital social au montant minimum réglementaire et ce au plus tard le 31 décembre 2028.

D. CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé que les conventions avec les parties liées ont fait l'objet d'une information des Commissaires aux comptes dans les formes et conditions prévues par les textes. Les Commissaires aux comptes ont par ailleurs rendu leur Rapport sur lesdites conventions.

A ce titre, nous vous rappelons la Convention de cession des marques « Atalian » et « Atalian Global Services », conclue par M. Franck JULIEN avec la Société le 3 octobre 2023 moyennant un prix de 5.600.000 euros. Nous vous demandons de bien vouloir l'approuver.

LFA_AGM 06.05.2024_RG 15/18

Annexe 1

Périmètre de consolidation du groupe Atalian

Filiales détenues directement ou indirectement à 50% ou plus par la société LA FINANCIERE ATALIAN :

Entités Pays % d'intérêts Méthode de Dec-23 consolidation **ENTITES INTEGRALEMENT CONSOLIDEES (IG)** FRANCE STRUCTURE LA FINANCIÈRE ATALIAN France 100 FC France 100 FC ATALIAN FC ATALIAN SERVICES INFORMATIQUES France 100 ATALIAN FACILITIES France 100 FC SCI SAINT APOLLINAIRE 100 FC France SCI AMPÈRE LA MAINE FC France 100 SCI FJ PART INVEST France France 100 FC CLEANING DRX France 90.5 FC **TNEX** 90.5 FC France FC ATALIAN PROPRETE France 90.5 **EPPSI** France 90.5 FC USP NETTOYAGE France 90.5 FC CARRARD SERVICES 90.5 FC France **PROBUS** France 90.5 FC DPS France 90.5 FC FINANCIERE DES SERVICES France 90.5 FC LIMPA 90.5 FC France ATALIAN 3D 100 FC France SECURITY ATALIAN SÉCURITÉ HOLDING FC 100 France ATALIAN SÉCURITÉ FC 100 France FC ATALIAN SÛRETÉ France 94.84 AIRPORT PASSENGERS & FREIGHT SECURITY France 94.13 FC ATALIAN SÉCURITÉ TECHNOLOGIQUE France 94.84 FC SURVEILLANCE HUMAINE ATALIAN PREMIUM 100.00 FC France APFS LYON 94.13 FC France MULTITECHNICAL ATALIAN INGÉNIERIE DES SERVICES France 100.00 FC MAINTENANCE TECHNIQUE OPTIMISÉE (MTO) France 100.00 FC **EUROGEM** France 100.00 FC ETS DIDIER BERNIER FC France 100.00 FC **ERGELIS** France 100.00 FC **GROUPE CADIOU** France 100.00

LFA_AGM 06.05.2024_RG 16/18

ARCEM	France	100.00	FC
CEI	France	100.00	FC
PPR		7	
ATALIAN PPR	France	100.00	FC
ENTREPRISE DE PEINTURE JEAN LETUVE	France	100.00	FC
GERMOT & CRUDENAIRE IDF	France	100.00	FC
INTERNATIONAL			
EUROPE			
BE-ATALIAN MANAGEMENT SERVICES NV	Belgique	100.00	FC
BE-TEMCO REAL ESTATE BVBA	Belgique	100.00	FC
BE-ATALIAN SA	Belgique	100.00	FC
BE - GREEN KITCHEN	Belgique	100.00	FC
BE - ATALIAN BUILDING SOLUTIONS NV	Belgique	100.00	FC
BE - ATALIAN GLOBAL SERVICES HOLDING	Belgique	100.00	FC
LU-ATALIAN GLOBAL SERVICES Luxembourg	Luxembourg	100.00	FC
LU-ATALIAN EUROPE	Luxembourg	100.00	FC
LU-MTO Luxembourg	Luxembourg	100.00	FC
LU-CITY ONE Luxembourg	Luxembourg	50.00	FC
LU-ATALIAN INTERNATIONAL	Luxembourg	100.00	FC
LU-ATALIAN AFRIQUE	Luxembourg	100.00	FC
NL-ATALIAN SCHOONMAAK ZW BV	Pays-Bas	100.00	FC
NL-ATALIAN BV	Pays-Bas	100.00	FC
NL-ATALIAN FACILITAIR BV	Pays-Bas	100.00	FC
NL-GREEN KITCHEN BV	Pays-Bas	100,00	FC
NL-ATALIAN SCHOONMAAK NO BV	Pays-Bas	100.00	FC
NL-ATALIAN SCHOONMAAK+ BV	Pays-Bas	100.00	FC
CZ-ATALIAN CZ sro	République Tchèque	100.00	FC
CZ-ATALIAN SERVIS CZ sro	République Tchèque	100.00	FC
CZ-AGUA PRAGUE sro	République Tchèque	100.00	FC
HU-ATALIAN GLOBAL SERVICES HUNGARY	Hongrie	100.00	FC
HU-ATALIAN FACILITY MANAGEMENT & GLOBAL SERVICES	Hongrie	100.00	FC
HR-ATALIAN GLOBAL SERVICES	Croatie	96.81	FC
HR - TEHINSPEKT	Croatie	96.81	FC
RO-ATALIAN ROMANIA	Roumanie	100.00	FC
RO-MT&T PROPERTY MANAGEMENT SRL	Roumanie	100.00	FC
SK-ATALIAN SK	Slovaquie	100.00	FC
PL-ATALIAN POLAND	Pologne	100.00	FC
PL-ATALIAN HOLDING	Pologne	100.00	FC
PL-ATALIAN FM SERVICES	Pologne	100.00	FC
PL-ATALIAN CLEANING SERVICES	Pologne	100.00	FC
PL-ATALIAN SERVICE	Pologne	100.00	FC
TR-ATALIAN ENTEGRE TESIS YONETIMI HIZMETLERI A.S	Turquie	100.00	FC
TR-EKOL TEKNIK TEMIZLIK BAKIM YÖNETIM HIZMETLERI ve TICARET	Turquie	100.00	FC
TR-ATALIAN GÜVENLIK HIZMETLERI AS	Turquie	100.00	FC

LFA_AGM 06.05.2024_RG 17/18

TR-EVD ENERJI	Turquie	100.00	FC
RU-ATALIAN GLOBAL SERVICES	Russie	98.00	FC
RU-ATALIAN ENGINIEERING	Russie	98.00	FC
RU-ESPRO ENGINIEERING	Russie	98.00	FC
RU-NOVY DOM	Russie	92.10	FC
RU-CLEANING PROFI	Russie	92.10	FC
RU-ATALIAN FM	Russie	98.00	FC
BY - ATALIAN LLC	Biélorussie	100.00	FC
RS-ATALIAN LTD BELGRADE	Serbie	100.00	FC
RS-ATALIAN GLOBAL SERVICES - RS DOO BEOGRAD	Serbie	100.00	FC
RS-MOPEX TEKUCE ODRZAVANJE D.o.o.	Serbie	100.00	FC
BA-ATALIAN GLOBAL SERVICES BH d.o.O. Sarajevo	Bosnie-Herzégovine	96.81	FC
BA-ATALIAN GLOBAL SERVICES Banja Luka	Bosnie-Herzégovine	96.81	FC
CANADA			
CA-ATALIAN CANADA	Canada	100.00	FC
ASIA			
IN - RAMKY ATALIAN PVT LTD	Inde	70.00	FC
AFRICA			
MU-ATALIAN INTERACTIVE	Maurice	100.00	FC
LB-ATALIAN SWITCH GROUP	Liban	51.00	FC
LB-AGS HOLDING LIBAN	Liban	100.00	FC

ENTITES IMPACTEES PAR LA NORME IFRS5						
Entités	Pays	% d'intérêts Dec-23	Méthode de consolidation			
USA						
US-ATALIAN GLOBAL SERVICES INC	Etats-Unis	100.00	FC			
US-ATALIAN US NORTHEAST LLC	Etats-Unis	100.00	FC			
US-ATALIAN US SHARED SERVICES LLC	Etats-Unis	100.00	FC			
US-ATALIAN US OHIO VALLEY INC	Etats-Unis	100.00	FC			
US-ATALIAN US NEW ENGLAND LLC	Etats-Unis	100.00	FC			
US-ATALIAN US MIDWEST LLC	Etats-Unis	100.00	FC			
ASIE						
MM-AGS MYANMAR	Myanmar	70.00	FC			
MM-MYANMAR ASSURANCE COMPANY (MAC)	Myanmar	100.00	FC			

LFA_AGM 06.05.2024_RG 18/18

Annexe 2

Liste des mandataires sociaux Au 31 décembre 2023

1) Organes de Gestion

> Présidence

Président	Fin de Mandat
M. Frédéric BAVEREZ	Durée indéterminée

Autre(s) mandat(s) de M. Frédéric BAVEREZ au sein des sociétés du périmètre consolidé : Aucun.

> Conseil de Surveillance

	Fin de Mandat	
Mme Sophie PECRIAUX, Men	Durée indéterminée	
Mme Karine PELAMOURGUES,	Membre du Conseil de Surveillance	Durée indéterminée
M. Nicolas LIXI,	Membre du Conseil de Surveillance	Durée indéterminée
M. Quentin VERCAUTEREN DR (démission le 25 mars 2024)	UBBEL, Membre du Conseil de Surveillance	Durée indéterminée
M. Jean-Christophe TORTORA,	Membre du Conseil de Surveillance	Durée indéterminée
M. Raphaël FARAJALLAH,	Membre du Conseil de Surveillance	Durée indéterminée

Autre(s) mandat(s) des Membres du Conseil de Surveillance au sein des sociétés du périmètre consolidé :

- o M. Raphaël FARAJALLAH, Administrateur de ATALIAN GLOBAL SERVICES Inc. (USA),
- o M. Raphaël FARAJALLAH, Administrateur de ATALIAN AFRIQUE S.A. (Luxembourg)

2) Organes de Contrôle

Commissaire aux Comptes	Fin de Mandat		
ERNST & YOUNG AUDIT S.A.S.	AGO 2025 / ex. 2024		
AUDIT BUGEAUD S.A.S.	AGO 2024 / ex. 2023		

AUDIT BUGEAUD

ERNST & YOUNG Audit

La Financière Atalian

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AUDIT BUGEAUD

18, rue Spontini 75116 Paris S.A.S. au capital de € 50 000 418 234 274 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

La Financière Atalian

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société La Financière Atalian,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Financière Atalian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.2.4 Litiges » de l'annexe aux comptes annuels, qui mentionne le contrôle de conformité de l'Agence française anticorruption (AFA) dont fait l'objet le groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société, à vérifier les calculs effectués par votre société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 11 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT BUGEAUD

ERNST & YOUNG Audit

Robert Mirri

Christine Staub

COMPTES ANNUELS

LA FINANCIERE ATALIAN

Société par actions simplifiée

56 RUE AMPERE 75017 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	<u>5</u>
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT SUITE	7
1 - ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS	9
1.1 - ACTIVITES DE L'ENTREPRISE	9
1.2 - ÉVENEMENTS SURVENUS SUR L'EXERCICE.	9
1.2.1 - CESSION DES ACTIVITES AU ROYAUME-UNI, EN IRLANDE ET EN ASIE, Y COMPRIS AKTRION	9
1.2.2 - PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACQUISITION PAR GDI DES ACTIFS D'ATALIAN USA	9
1.2.3 - MARQUE ATALIAN	10
1.2.4 - LITIGES	10
1.3 - ÉVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE	11
1.3.1 - REFINANCEMENT DE LA DETTE OBLIGATAIRE ARRIVANT A ECHEANCE EN 2024 ET 2025	11
1.3.2 - RESILIATION DU BAIL DE LA RUE AMPERE	12
1.4 - CONTINUITE D'EXPLOITATION	12
2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.4 - Creances	14
2.5 – DETTES	14
2.6 - DISPONIBILITES	15
2.7 – Provisions pour risques et charges	15
3 – CHANGEMENTS DE METHODE	16
3.1 – CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	16
3.2 – CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	16
4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	16
4.1 – Integration fiscale	16
4.2 – Engagements en matiere de depart a la retraite	17
4.3 – AUTRES ENGAGEMENTS	17
4.3.1 - GARANTIES	17
4.3.2 - CAUTION SOLIDAIRE	17
4.4 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	18
4.5 – DIVIDENDES	18
4.6 – MONTANT HONORAIRE CAC	18
4.7 – PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT	18
4.8 – Information concernant les parties liees	18

AMORTISSEMENTS	21
PROVISIONS	22
ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	24
CHARGES A PAYER	25
PRODUITS A REVEVOIR	25
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26
TRANSFERT DE CHARGE	26
NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES COMPOSANTS DU CAPITAL SOCIAL	26
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	27
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	28
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	29
ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	31
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	32
IMPOT SUR LES BENEFICES	32
EFFECTIFS	32
LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	33

Bilan actif

DII AN ACTIF		Exercice N		Exercice N-1
BILAN-ACTIF	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	1 260 708	415 504	845 204	653 451
Concessions, brevets et droits similaires	7 797 505	2 144 109	5 653 396	96 016
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	692 159	0	692 159	839 818
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	9 750 372	2 559 613	7 190 759	1 589 284
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	4 807	4 807	0	0
Autres immobilisations corporelles	3 490 182	3 106 533	383 648	1 695 603
Immobilisations en cours	10 488	0	10 488	18 289
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	3 505 477	3 111 340	394 136	1 713 891
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	236 046 430	14 782 105	221 264 325	225 709 309
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	581 612	0	581 612	592 784
TOTAL immobilisations financières	236 628 041	14 782 105	221 845 937	226 302 093
Total Actif Immobilisé (II)	249 883 890	20 453 058	229 430 832	229 605 269
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
	· ·		· ·	•
LED COURS OF PROGRESSION OF PIECE	0	0	0	0
En cours de production de biens	0		0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	0	0	0 0 0	0 0 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises **TOTAL Stock**	0	0	0	0 0 0 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	0	0	0 0 0	0 0 0 0 0 194 635
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 194 635
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises **TOTAL Stock** Avances et acomptes versés sur	0 0 0 0 0 307 387	0 0 0 0	0 0 0 0 307 387	
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances	0 0 0 0 0 307 387 17 491 105	0 0 0 0 0 512 078	0 0 0 0 307 387 16 979 027	13 831 797
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897	0 0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411	13 831 797 1 154 901 946 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances	0 0 0 0 0 307 387 17 491 105	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897	0 0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411	13 831 797
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438	13 831 797 1 154 901 946 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438	13 831 797 1 154 901 946 0
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités TOTAL Disponibilités	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413 0	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975 0	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438 0	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744 0 5 524 395
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités TOTAL Disponibilités Charges constatées d'avance	0 0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413 0 526 295 069 526 295 069	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975 0	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438 0 526 295 069 526 295 069	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744 0 5 524 395 186 783
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités TOTAL Disponibilités	0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413 0 526 295 069	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975 0	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438 0 526 295 069	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744 0 5 524 395 186 783 1 174 639 556
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités TOTAL Disponibilités Charges constatées d'avance Total Actif Circulant (III) Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413 0 526 295 069 165 064 1 137 090 933	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975 0	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438 0 526 295 069 165 064 1 049 131 958	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744 0 5 524 395 186 783 1 174 639 556
En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL Stock Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé TOTAL Créances Valeurs mobilières de placement dont actions propres: Disponibilités TOTAL Disponibilités Charges constatées d'avance Total Actif Circulant (III)	0 0 0 307 387 17 491 105 592 832 308 0 610 323 413 0 526 295 069 165 064 1 137 090 933 1 503 381	0 0 0 0 0 512 078 87 446 897 0 87 958 975 0	0 0 0 307 387 16 979 027 505 385 411 0 522 364 438 0 526 295 069 165 064 1 049 131 958 1 503 381	13 831 797 1 154 901 946 0 1 168 733 744 0 5 524 395

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 114 606 584	114 606 584	114 606 584
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	22 687 723	22 687 723
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	5 475 945	5 475 945
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :	0	0
dont réserve achat d'œuvres Autres réserves originales d'artistes :	9 787 023	9 787 023
TOTAL Réserves	152 557 276	152 557 276
Report à nouveau	-95 590 742	-37 380 424
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-115 559 754	-58 210 318
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	600 000	600 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-57 993 220	57 566 534
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	4 196 827	4 688 096
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	4 196 827	4 688 096
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	1 238 839 246	1 233 262 660
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	240 489
Emprunts et dettes financières dont emprunts participatifs : 0 divers	210 419	219 169
TOTAL Dettes financières	1 239 049 665	1 233 722 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 416 362	16 005 881
Dettes fiscales et sociales	23 128 575	27 490 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	62 022 816	62 441 683
TOTAL Dettes d'exploitation	94 567 752	105 938 211
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	1 333 617 417	1 339 660 529
Ecart de conversion Passif (V)	1 959 892	15 675 574
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	1 281 780 916	1 417 590 734

Date de clôture : 31/12/2023

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N		Exercice N-1	
SOMITE BENESOLIAI	ULIAI	France	Exportation	Total	Exercice IN-1
Ventes de marchandises		3 532	0	3 532	0
Production vendue biens		0	0	0	0
Production vendue services		16 637 247	6 404 177	23 041 424	28 032 388
Chiffres d'affaires nets		16 640 779	6 404 177	23 044 956	28 032 388
Production stockée				0	0
Production immobilisée				0	0
Subventions d'exploitation				11 000	0
Reprises sur amortissements	et provisions, tran	sferts de charges	;	898 829	1 489 610
Autres produits				11 695 204	17 492 751
	Tota	al des produits d	l'exploitation (l)	35 649 989	47 014 749
Achats de marchandises (y c	ompris droits de d	ouane)		0	0
Variation de stock (marchand	ises)			0	0
Achats de matières premières douane)	s et autres approvi	sionnements (y c	ompris droits de	0	0
Variation de stock (matières p	oremières et appro	visionnements)		0	0
Autres achats et charges exte	ernes			22 834 486	34 979 994
Impôts, taxes et versements a	assimilés			426 801	282 380
Salaires et traitements				13 253 573	9 330 286
Charges sociales				4 427 190	3 852 059
	sur	Dotations aux ar	nortissements	9 911 167	6 322 775
	immobilisations	Dotations aux pr	ovisions	0	0
Dotations d'exploitation	Sur actif circulant	Sur actif circulant : dotations aux provisions		477 581	222 960
	Pour risques et cl			266 315	922 422
Autres charges	•			6 916 028	4 520 359
	Tota	al des charges d	'exploitation (II)	58 513 142	60 433 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATIO		ar accornarged a	oxprortation (ii)	-22 863 153	-13 418 486
Bénéfice attribué ou perte trar				0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0		
Produits financiers de particip	, ,			56 095 151	63 912 222
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0		
Autres intérêts et produits assimilés		16 889 196	0		
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 599 657	8 685 408		
Différences positives de change		53 332 976	77 239 014		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0		
Total des produits financiers (V)		128 916 981	149 836 644		
Dotations financières aux amortissements et provisions		96 795 104	38 778 678		
Intérêts et charges assimilées		69 888 896	68 787 998		
Différences négatives de change		43 302 672	80 216 060		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0		
		otal des charges	financières (VI)	209 986 672	187 782 736
RÉSULTAT FINANCIER		T		-81 069 691	-37 946 092
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		-103 932 844	-51 364 578		

Date de clôture : 31/12/2023

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 466 124	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	36 179 021	0
Total des produits exceptionnels (VII)	37 645 145	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	902 075	6 020 938
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 159 786	120 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 793 077	1 276 422
Total des charges exceptionnelles (VIII)	48 854 938	7 417 360
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-11 209 793	-7 417 359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	417 117	-571 619
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	202 212 114	196 851 394
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	317 771 869	255 061 712
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-115 559 754	-58 210 318

Société : LA FINANCIERE ATALIAN Date de clôture : 31/12/2023

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS Société : LA FINANCIERE ATALIAN

1 - Évènements significatifs

1.1 - Activités de l'entreprise

LA FINANCIERE ATALIAN est une Holding animatrice tête du Groupe ATALIAN.

En plus de détenir des participations, elle contribue activement au financement du Groupe et au contrôle des filiales. Elle porte les emprunts obligataires du Groupe.

Elle a pour rôle :

- Le contrôle d'Atalian Sas (Holding France) pour la plus grande majorité de ses titres ;
- L'émission des emprunts obligataires du Groupe, redistribués en cash pooling avec facturation d'intérêts, notamment avec Atalian sas, Atalian Europe, et Atalian UK cédée le 28 février 2023;

Date de clôture : 31/12/2023

- La facturation de la marque Atalian aux filiales françaises sous forme de redevance annuelle en chiffre d'affaires ;
- La facturation de fees stratégiques et de gestion en produits d'exploitation vers Atalian Sas, Atalian Europe et Atalian Facilities ;
- Être la tête du groupe d'intégration fiscale qui comprend les filiales françaises du Groupe, hors celles opérant dans le secteur de la Propreté et de la Sûreté Aéroportuaire.

1.2 - Évènements survenus sur l'exercice.

1.2.1 - Cession des activités au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie, y compris Aktrion

Le 16 décembre 2022, **LA FINANCIERE ATALIAN** annonçait la signature d'un accord avec Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R »), en vertu duquel les fonds gérés et/ou conseillés par CD&R ont convenu d'acquérir les activités d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie ainsi que celles d'Aktrion.

Cette opération qui a été réalisée le 28 février 2023 a confirmé une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros pour l'ensemble du périmètre vendu.

Le produit net de la cession est principalement destiné au désendettement du Groupe, en particulier dans le cadre du remboursement des emprunts obligataires arrivant à échéance en 2024.

1.2.2 - Protocole d'entente et acquisition par GDI des actifs d'Atalian USA

Le 31 octobre 2023, Atalian et GDI ont signé un protocole d'accord afin de coopérer dans le développement et la prestation de services de Facility Management à destination de clients internationaux dans leurs régions géographiques respectives (Atalian opérant en Europe et GDI en Amérique du Nord).

Parallèlement, GDI a acquis les actifs de services d'entretien d'installations du groupe situés aux États-Unis. Une dépréciation de 83 M€ sur la globalité du compte courant a été enregistrée en résultat financier.

1.2.3 - Marque ATALIAN

Le 03 octobre 2023, LA FINANCIERE ATALIAN a acquis la marque ATALIAN auprès de M. Franck Julien pour les territoires hors France pour un montant de 5 600 000 euros.

Date de clôture : 31/12/2023

1.2.4 - Litiges

• Suivi de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)

Le 17 janvier 2022, le parquet de Paris et **LA FINANCIERE ATALIAN** (LFA) ont conclu une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), en application des articles 41-1-2 et 180-2 du code de procédure pénale. À l'issue de l'audience publique du 7 février 2022, cette convention a été validée par ordonnance du président du tribunal judiciaire de Paris. Les faits, objets de la convention, ont été révélés dans le cadre d'une information judiciaire ouverte le 10 janvier 2015 et revêtent les qualifications de blanchiment de l'infraction prévue et réprimée à l'alinéa 1 de l'article 1743 du code général des impôts, d'escroquerie et de tentative d'escroquerie en bande organisée. Conformément aux termes convenus de cette convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), le Groupe a versé 15 millions d'euros au Trésor public français (Ministère des Finances) le 4 avril 2022.

Afin de préserver l'intérêt du Groupe, l'actionnaire ultime a réglé une somme de 8,2 millions d'euros au Groupe en mars 2022 ; ce montant, versé à titre de provision sur les éventuels dommages et intérêts accordés par le Tribunal aux sociétés du Groupe, est comptabilisé comme une avance sur la ligne «autres passifs courants» dans les états financiers du Groupe.

Une somme supplémentaire de 500 000 euros a également été versée le 28 avril 2022 pour les préjudices subis par Vinci Energies France et Vinci S.A., portées parties civiles.

Le Groupe a également versé une somme de 400 000 euros le 15 mars 2022 au Trésor public français (Ministère des Finances) couvrant deux ans de contrôle de conformité de l'Agence française (AFA) puisque le Groupe a été placé sous surveillance de l'AFA jusqu'au 17 février 2024. Une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) est une mesure alternative aux poursuites judiciaires réservée aux personnes morales. Dans le cas d'Atalian, cette mesure a confirmé l'engagement du Groupe à renforcer son programme de prévention et de lutte contre la corruption.

La CJIP n'est pas un jugement de condamnation mais un accord conclu entre la personne morale concernée et la justice. Au cours de la procédure, le Groupe a travaillé avec l'AFA (Agence française anticorruption) aux fins de garantir le respect de ses recommandations et de se conformer à ses normes.

Le plan d'actions comprend principalement la mise à jour globale de notre programme de conformité, en ligne avec les principaux piliers des recommandations de l'AFA : renforcement de la gouvernance d'entreprise axée sur le suivi et l'approbation du programme anti-corruption aux bornes du Groupe, lancement de notre cartographie des risques sur l'anticorruption et le trafic d'influence, publication du nouveau code de conduite anticorruption et ses politiques relatives, amélioration de notre dispositif de formation anticorruption, renforcement de nos contrôles comptables anticorruption et déploiement d'un système d'évaluation de l'intégrité des tiers sur la base des résultats de la cartographie des risques de corruption.

Le groupe a répondu à toutes les demandes liées à l'audit de l'AFA et attend désormais l'opinion de l'AFA.

Litige avec un tiers suite à la vente à CD&R

LA FINANCIERE ATALIAN (« LFA ») était en litige avec un tiers qui revendiquait à l'égard d'AHDS et de LFA le paiement d'une commission de succès d'un montant 10,7 millions d'euros en lien avec la cession de certains de ses actifs par LFA à une entité contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023.

Date de clôture : 31/12/2023

Dans le cadre de ce litige, ce tiers a fait procéder à des saisies conservatoires sur les comptes de LFA et a fait assigner LFA et AHDS devant le tribunal de commerce de Paris aux fins d'obtenir leur condamnation solidaire au paiement d'une somme de 10,7 millions d'euros. LFA et AHDS ont saisi le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Paris d'une demande de mainlevée totale des saisies pratiquées et de condamnation du tiers à une indemnité de 0,8 million d'euros environ. À l'issue d'un règlement à l'amiable et d'un accord signé le 12 octobre 2023, les parties ont convenu de régler ce litige pour un montant global de 8 millions d'euros. Par ce règlement, la partie requérante a accepté de renoncer à toutes les actions en justice en cours relatives à cette affaire.

1.3 - Évènements survenus depuis la clôture

1.3.1 - Refinancement de la dette obligataire arrivant à échéance en 2024 et 2025

Au cours de l'exercice 2023, Atalian a étudié différentes options stratégiques, notamment en ce qui concerne l'échéance de ses obligations non garanties de premier rang de 4,000 % d'un montant de 625 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2024, de ses obligations non garanties de premier rang de 5,125 % d'un montant de 350 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2025 et de ses obligations non garanties de premier rang de 6,625 % d'un montant de 225 millions de livres sterling arrivant à échéance en mai 2025 (les « obligations existantes »).

Après une période de discussions confidentielles avec un groupe ad hoc de porteurs représentatifs, Atalian a conclu le 19 janvier 2024 un accord sur un ensemble commun de conditions commerciales concernant une solution à long terme pour le refinancement du Groupe (la "Transaction") avec des porteurs représentant 39 % des Titres Existants. Les principales caractéristiques de l'opération proposée étaient les suivantes :

- Un remboursement en numéraire de 400 millions d'euros au titre des Obligations Existantes au moment de la réalisation de la Transaction, avec une allocation spécifique de 100 millions d'euros pour les obligataires participant; votant en faveur de la Transaction dans les 10 jours ouvrés suivant le lancement de l'offre d'échange;
- 2. Un réaménagement des montants restants dus au titre des Obligations Existantes via l'émission de nouvelles obligations garanties de premier rang en euros, venant à échéance le 30 juin 2028 d'un montant agrégé d'environ 836 millions d'euros (« Nouvelles Obligations »).

Les nouvelles obligations porteront un intérêt de 8,5 % (3,5 % en cash et 5,0 % en PIK « payable en nature »- « payable-in-kind »), les intérêts en cash seront payables semestriellement à terme échu, les intérêts en PIK seront capitalisés annuellement.

Dans le cadre de la Transaction, l'actionnaire principal d'Atalian a consenti à la mise en place d'une « double Luxco » actionnaire de **LA FINANCIERE ATALIAN** et au transfert au groupe Atalian d'une participation minoritaire dans Atalian Propreté et Atalian Sûreté.

Atalian et le groupe de porteurs obligataires ont également signé un « accord de lock-up » afin de soutenir l'opération, avec une commission de lock-up de 50 points de base payable à la réalisation de l'opération à chaque porteur de titres participant qui est à l'origine partie à l'accord de lock-up.

Le 9 février 2024, l'accord de lock-up a été signé ou approuvé par des porteurs obligataires détenant plus de 98,4 % du montant total de chaque série d'obligations existantes. Avec plus de 98 %, le niveau de soutien dépassait clairement le seuil requis pour procéder à la mise en œuvre de la transaction.

En conséquence de ce qui précède, Atalian a lancé en février 2024 l'offre d'échange et la sollicitation de consentement.

À la date de règlement, le 28 mars 2024, Atalian a procédé au paiement obligatoire en numéraire pour rembourser partiellement les obligations existantes, 180 millions d'euros ayant été utilisés pour rembourser partiellement l'encours des obligations 2024 au prorata et 120 millions d'euros ayant été utilisés pour rembourser partiellement l'encours des obligations 2025 au prorata (du total des obligations 2025 en euros et de l'équivalent en euros des obligations 2025 en livres sterling). Les nouvelles obligations ont été émises.

1.3.2 - Résiliation du Bail de la Rue Ampère

Un protocole amiable a été signé entre **LA FINANCIERE ATALIAN** et la SCI AMPERE pour une résiliation anticipée de la location des locaux au 56, rue Ampère à Paris au 29/02/2024. Il a été enregistré à ce titre une dépréciation d'immobilisations pour 992 787 €.

1.4 - Continuité d'exploitation

Comme annoncé le 16 décembre 2022 et confirmé le 28 février 2023, Atalian a fixé les modalités d'affectation du produit net significatif de la cession à CD&R au cours de l'exercice 2023 pour désendetter et réduire les risques du bilan du Groupe. 400 millions d'euros sur les 698 millions d'euros de produit initial en espèces seront utilisés pour réduire la dette brute du Groupe. Le Groupe a profité de cette opportunité de refinancement pour aligner les caractéristiques de la dette (intérêts, maturité, calendrier de retrait) à ses besoins opérationnels et à sa capacité.

Parallèlement, le Groupe a recentré ses opérations pour devenir un leader paneuropéen dans les métiers du Facility Management. À la lumière de cette réorientation stratégique, le Groupe a revu son organisation pour adapter sa structure à ses nouveaux objectifs.

Entre-temps, le Groupe a récemment revu ses prévisions (business plan à moyen terme actualisé) afin d'articuler un plan d'amélioration continue de la rentabilité dans toutes les zones dans lesquelles le Groupe opère. Cette orientation stratégique contient un ensemble de mesures de réduction des risques dans un contexte de fortes pressions inflationnistes. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022, le Groupe a également comptabilisé toutes les dépréciations nécessaires notamment aux États-Unis, diminuant fortement l'exposition au risque de ses actifs et posant les bases d'un développement contrôlé.

Compte tenu des prévisions commerciales à court et moyen terme, du plan d'atténuation des risques susmentionné, des liquidités générées par le produit de la vente, du refinancement finalisé le 28 mars 2024 qui permet d'allonger la maturité de la dette de près de 4,5 ans, le Groupe estime pouvoir faire face à ses engagements financiers. En conséquence, le Groupe a préparé ses états financiers clos au 31 décembre 2023 sur la base d'une continuité de l'exploitation.

2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 26 décembre 2018) relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et leur durée de vie prévue, à savoir de 3 à 5 ans.

2.2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparait.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Société: LA FINANCIERE ATALIAN Date de clôture : 31/12/2023

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens et leur durée de vie prévue, à savoir :

matériels industriels : 3 à 5 ans Linéaire et dégressif, autres immobilisations corporelles : 4 à 10 ans Linéaire et dégressif.

2.3 – Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle des titres devient notablement inférieure à leur coût de revient. L'écart constaté fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres pour ramener l'immobilisation à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle des titres s'apprécie à la clôture de chaque exercice par rapport à une analyse multicritère basée sur les perspectives de résultats futurs, la situation nette de trésorerie et la quotepart de situation nette de la filiale.

2.4 - Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation nominative calculée sur la base du risque encouru.

Les autres créances sont essentiellement constituées de comptes-courants.

2.5 – **Dettes**

Pour soutenir la croissance du groupe et les acquisitions en France et à l'international, la société a émis trois emprunts.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2017:

- Banques : Crédit Suisse & BNP Paribas;
- Nominal de 625 M€ à maturité en 2024:
- Taux fixe annuel de 4% via paiement d'intérêts semi-annuel (15/11 & 15/05) : 1er paiement 15/11/2017;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2020, 100% après le 15/05/2020;
- Garants: ATALIAN SAS, ATALIAN PROPRETE et ATALIAN EUROPE SA.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2018:

- Nominal de 350 M€ à maturité en 2025;
- Taux fixe annuel de 5.125% via paiement d'intérêts semi-annuel (15/12 & 15/06): 1er paiement 15/12/2018;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2021 au prix de 105,125% , 100% après le 15/05/2020 au prix de 102,56250% en 2021, 101,28125% en 2022 et 100% 2023 et après;
- Garants: ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA.

La société a émis un emprunt obligataire en mai 2018:

- Nominal de 225 MGBP à maturité en 2025;
- Taux fixe annuel de 6.625 % via paiement d'intérêts semi-annuel le 15/12 et le 15/06. Premier paiement le 15/12/2018;
- Possibilité de remboursement anticipé : 40% du principal avant le 15/05/2021 au prix de 105,125%, 100% après le 15/05/2020 au prix de 102,56250% en 2021, 101,28125% en 2022 et 100% 2023 et après;
- Garants: ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA.
- A noter que cet emprunt génère un gain de change de 5,6 M€ sur l'année, d'où la diminution du poste « autres emprunts obligataires » au bilan.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers limites basés sur les agrégats des comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, en application des dispositions contractuelles des emprunts obligataires, en cas de changement de contrôle de la société, cette dernière doit offrir aux détenteurs des obligations de racheter leurs titres de créances pour un montant correspondant à 101% du principal et les intérêts courus.

2.6 – Disponibilités

LA FINANCIERE ATALIAN est en cash-pooling avec les filiales étrangères. Le cash-pooling des filiales françaises est géré par Atalian SAS.

2.7 – Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour perte de change est inscrite pour un montant de 1 714 744 €. Cette provision a été constituée sur la base du cours des devises au 29/12/2023.

Une provision pour pénalités suite à la demande de report de paiement de la TVA consolidée des mois de décembre 2022 et janvier 2023 a été comptabilisée pour 1 161 638 € au 31/12/2022 et pour 846 755 € au 31/12/2023.

Une provision pour pénalités de fournisseurs a été comptabilisée pour 196 750 €.

3 - Changements de méthode

3.1 – Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2 – Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 - Informations complémentaires

4.1 - Intégration fiscale

L'entité a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Elle est société mère, tête de groupe de cette intégration

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société **LA FINANCIERE ATALIAN**, société mère de l'intégration fiscale, conserve le produit d'intégration fiscale qui s'élève à 752 161 € au 31/12/2023.

Le résultat fiscal individuel de la société est de <31 591 333 €>.

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société LA FINANCIERE ATALIAN, comptabilise dans ses comptes l'impôt qu'elle serait tenue de payer si elle était imposée séparément.

Le résultat fiscal du groupe d'intégration est une perte de <59 366 874 €> n'entrainant pas de charge d'impôt.

Le déficit reportable généré par le groupe d'intégration fiscale s'élève à la suite de cette perte à <170 034 818 €>.

4.2 - Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires

Date de clôture : 31/12/2023

Dans le cadre de la consolidation, l'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Taux d'actualisation : 3.20%

Taux d'évolution des rémunérations cadres : 3.00%

Taux d'évolution des rémunérations non cadres : 2.20%

Au titre de l'exercice, l'entité constate en engagement de retraite la somme de 99 680 €

4.3 – Autres engagements

<u>4.3.1 - Garanties</u>

- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de ATALIAN CZ - 70 MCZK

- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de ATALIAN SLOVAKIA - 2,3 M€

- Garantie Corporate en faveur de UNICREDIT BANK au bénéfice de MOPEX - 0,8 M€

- Garantie Corporate en faveur de BNP PARIBAS au bénéfice d'ATALIAN PROPRETE – 25 M€

Garantie Corporate en faveur MEPT Newport Tower LSI au bénéfice de AGS US (ex-Temco
 Service Industries)

4.3.2 - Caution solidaire

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2017 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN PROPRETE, ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 625 M€ et les intérêts courus s'élèvent à 3 264 K€.

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 350 M€ et les intérêts courus s'élèvent à 847 K€.

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2018 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS et ATALIAN EUROPE SA s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

Au 31/12/2023, le montant de cet emprunt obligataire est de 225 MGBP et les intérêts courus s'élèvent à 704 KGBP.

4.4 – Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces informations ne font pas l'objet d'une information en annexes en raison d'un caractère confidentiel.

4.5 - Dividendes

Au titre de l'exercice, l'entité n'a pas versé de dividendes.

4.6 - Montant honoraire CAC

Les honoraires CAC sont mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés.

4.7 – Participation des salariés au résultat

Aucune participation n'a été versée sur l'exercice.

4.8 – Information concernant les parties liées

Les transactions conclues par **LA FINANCIERE ATALIAN**, avec les parties liées sont incluses dans les transactions présentées dans l'annexe des comptes consolidés.

Société : LA FINANCIERE ATALIAN Date de clôture : 31/12/2023

INFORMATION BILAN ET RESULTAT Société : LA FINANCIERE ATALIAN Société : LA FINANCIERE ATALIAN

Immobilisations

		10	Valeur brute	Augmei	ntations
Cadre A IMMOBILISATIONS			au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de	e développement (I)		816 814	0	443 894
Autres postes d'immobilisa	ations incorporelles (II)		3 037 322	0	5 600 000
Terrains			0	0	0
Sur sol propre			0	0	0
	Sur sol d'autrui		0	0	0
Constructions	Installations géne agencements et des construction	aménagements	0	0	0
Installations techniques, m	natériel et outillage indus	striels	4 807	0	0
	Installations géne agencements, ar divers		3 033 581	0	26 861
Autres immobilisations	Matériel de trans	•	15 060	0	1 459
corporelles	Matériel de burea informatique		387 172	0	26 048
	Emballages récu divers	pérables et	0	0	0
Immobilisations corporelles			18 289	0	10 488
Avances et acomptes			0	0	0
		TOTAL (III)	3 458 909	0	64 856
Participations évaluées par	r mise en équivalence		0	0	0
Autres participations			232 857 951	3 188 479	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisa	tions financières		592 784	0	4 349
		TOTAL (DI)	222 450 725	2 400 470	4 240
		TOTAL (IV)	233 450 735	3 188 479	4 349
	TOTAL GÉNÉRA	L (I + II + III + IV)	240 763 780	3 188 479	6 113 100
Cadre B IMN	TOTAL GÉNÉRA IOBILISATIONS	L (I + II + III + IV)		3 188 479 Valeur brute à la fin de	6 113 100 Réévaluation Valeur
Cadre B IMN Frais d'établissement et de	IOBILISATIONS	L (I + II + III + IV) Dimin	240 763 780 utions	3 188 479 Valeur brute à	6 113 100 Réévaluation
	IOBILISATIONS e développement (I)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement	240 763 780 utions Cession	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice	6 113 100 Réévaluation Valeur
Frais d'établissement et de	IOBILISATIONS e développement (I)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement	240 763 780 utions Cession	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa	IOBILISATIONS e développement (I)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658	240 763 780 utions Cession 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa	dobiLisations e développement (I) ations incorporelles (II)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658	240 763 780 utions Cession 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains	de développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions	de développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales.	U(I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains	e développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. atériel et outillage	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, m	de développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales.	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, m	Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations qénérales. Installations qénérales Matériel de transport	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels	développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. hatériel et outillage Installations dénérales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique	L (I+ II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. Matériel et outillage Installations générales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et	L (I+ II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. Matériel et outillage Installations générales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et	L (I+ II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles	se développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales, natériel et outillage Installations nénérales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et sen cours	L (I+ II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 18 289	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Avances et acomptes	développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. atériel et outillage Installations ménérales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et s en cours	L (I+ II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 18 289	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Avances et acomptes Participations évaluées par	développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. atériel et outillage Installations ménérales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et s en cours	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 18 289 0 18 289	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488 0 3 505 477 0	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Avances et acomptes Participations évaluées par Autres participations	développement (I) ations incorporelles (II) Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations générales. atériel et outillage Installations ménérales Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et s en cours	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 18 289 0 18 289 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Avances et acomptes Participations évaluées par Autres participations Autres titres immobilisés	Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations aénérales. Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et s en cours TOTAL (III)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 18 289 0 18 289 0 0 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488 0 3 505 477 0 236 046 430	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Frais d'établissement et de Autres postes d'immobilisa Terrains Constructions Installations techniques, mindustriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles Avances et acomptes Participations évaluées par Autres participations	Sur sol propre Sur sol d'autrui Installations aénérales. Matériel de transport Matériel de bureau et mobilier informatique Emballages récupérables et s en cours TOTAL (III)	L (I + II + III + IV) Dimin Virement 0 147 658 0 0 0 0 0 0 0 0 18 289 0 18 289 0 0	240 763 780 utions Cession 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	3 188 479 Valeur brute à la fin de l'exercice 1 260 708 8 489 664 0 0 0 4 807 3 060 442 16 519 413 221 0 10 488 0 3 505 477 0	6 113 100 Réévaluation Valeur d'origine 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Immobilisations amortissables

Installations générales, agencements

Installations générales, agencements divers

Matériel de bureau, informatique et mobilier

Frais d'établissement et de développement (I)

Sur sol propre

Sur sol d'autrui

Installations techniques, matériels et outillages

Matériel de transport

Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)

Cadre A

Fonds commercial

Terrains

Constructions

Autres immo.

corporelles

	Emballages ré	cupérables et	divers	0	07 300	0	200 304
	TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)			1 745 018	373 535	0	2 118 553
			GENERAL (I + II)		668 297	0	4 678 166
Cadre B	VENTIL#		DUVEMENTS AF	FECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
		DOTATIONS	\$		REPRISES		
Immos	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Fin de l'exercice
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Fonds comm.	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions:							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilis	sations :						
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	О	0	0	o	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission	n d'emprunt à é	taler		10 746 252	0	9 242 871	1 503 381
Primes de remb	oursement des	obligations		0	0	0	0

Début

d'exercice

TOTAL I

163 363

2 101 489

2 264 852

4 807

7 854

213 577

1 518 779

Autres immos. Corporelles:

La résiliation anticipée de la location des locaux au 56, rue Ampère à Paris au 29/02/2024, a induit d'enregistrer en sus de l'amortissement une provision sur immobilisations corporelles pour 992 787 €.

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	600 000	0	0	600 000
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	600 000	o	o	600 000
Provisions pour litige	926 802	0	672 962	253 840
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	2 599 657	1 714 744	2 599 657	1 714 744
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 161 638	1 066 605	0	2 228 243
TOTAL (II)	4 688 096	2 781 349	3 272 619	4 196 827
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	992 787	0	992 787
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	7 148 642	7 633 463	0	14 782 105
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	253 395	477 580	218 897	512 078
Autres provisions pour dépréciations	36 179 021	87 446 897	36 179 021	87 446 897
TOTAL (III)	43 581 058	96 550 7 27	36 397 918	103 733 867
TOTAL GENERAL (I + II + III)	48 869 154	99 332 076	39 670 536	108 530 693
Dont dotations et reprises d'exploitation		743 896	891 859	
Dont dotations et reprises financières		96 795 104	2 599 657	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		800 290	36 179 021	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

- Autres provisions pour dépréciation :

Dépréciation des comptes courants pour leur globalité de AGS INC pour 83 M€ et de AGS HOLDING pour 4,8 M€. Reprise pour 36 M€ à la suite de la cession titres ASIA HOLDING et ATALIAN ASIA PVT LIMITED le 28 février 2023.

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créa	ances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à c	Créances rattachées à des participations			0	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financière	S		581 612	0	581 612
TOTA	L DES CREANCES LIEES A L'ACTI	F IMMOBILISE	581 612	0	581 612
Clients douteux ou litigie	eux		0	0	0
Autres créances clients			17 491 105	17 306 310	184 795
Créances représentative	s de titres prêtés		0	0	0
Personnel et comptes ra	attachés		7 123	7 123	0
Sécurité sociale et autre	s organismes sociaux		0	0	0
	Impôts sur les bénéfices		116 519	116 519	0
Etat et autres	Taxe sur la valeur ajoutée		1 239 172	1 239 172	0
collectivités	Autres impôts		16 418	16 418	0
	Etat - divers		0	0	0
Groupes et associés			590 286 490	47 114 418	543 172 072
Débiteurs divers			0	0	0
	TOTAL CREANCES LIEES A L'ACT	IF CIRCULANT	609 156 826	65 799 959	543 356 867
Charges constatées d'av	ance		165 064	165 064	0
	TOTAL DE	ES CREANCES	609 903 502	65 965 023	543 938 479
Prêts accordés en cours	d'exercice		0		
Remboursements obten	us en cours d'exercice		0		
Prêts et avances conser	ntis aux associés		0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires co	onvertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligate	aires	1 238 839 246	429 600 429	809 238 817	0
Emprunts auprès des ét an à l'origine	ablissements de crédits moins de 1	0	0	0	0
Emprunts auprès des ét à l'origine	ablissements de crédits plus de 1 an	0	0	0	
Emprunts et dettes finar			U	U	0
Emprants et dettes imai	ncières divers	210 419	0	•	0
Fournisseurs et comptes		210 419 9 416 362	9 416 362	210 419	0 0 0
	s rattachés	9 416 362 1 784 136	9 416 362 1 784 136	210 419 0 0	0 0 0
Fournisseurs et comptes	s rattachés attachés as organismes sociaux	9 416 362	9 416 362	210 419 0 0	0 0
Fournisseurs et comptes ra	s rattachés attachés	9 416 362 1 784 136	9 416 362 1 784 136	210 419 0 0	0
Fournisseurs et comptes re Personnel et comptes re Sécurité sociale et autre Etat et autres	s rattachés attachés as organismes sociaux	9 416 362 1 784 136	9 416 362 1 784 136	210 419 0 0 0	0 0 0
Fournisseurs et comptes Personnel et comptes ra Sécurité sociale et autre	s rattachés attachés es organismes sociaux Impôts sur les bénéfices	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0	9 416 362 1 784 136 1 499 339	210 419 0 0 0	0 0 0 0
Fournisseurs et comptes re Personnel et comptes re Sécurité sociale et autre Etat et autres	s rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246	9 416 362 1 784 136 1 499 339	210 419 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0
Fournisseurs et comptes Personnel et comptes ra Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques	s rattachés attachés s organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246	210 419 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes Personnel et comptes ra Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques	s rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246	210 419 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes Personnel et comptes ra Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisation	s rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854	210 419 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes re Personnel et comptes re Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisation Groupes et associés	s rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts ns et comptes rattachés	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032	210 419 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes Personnel et comptes ra Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisatio Groupes et associés Autres dettes	a rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts ns et comptes rattachés iitres empruntés	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032 11 867 784	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032	210 419 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes re Personnel et comptes re Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisation Groupes et associés Autres dettes Dette représentative de fo	a rattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts ns et comptes rattachés iitres empruntés	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032 11 867 784 0	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032 11 867 784 0	210 419 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0
Fournisseurs et comptes re Personnel et comptes re Sécurité sociale et autre Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisation Groupes et associés Autres dettes Dette représentative de fo	arattachés attachés as organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts ns et comptes rattachés itres empruntés ince TOTAL DES DETTES	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032 11 867 784 0	9 416 362 1 784 136 1 499 339 0 19 705 246 0 139 854 0 50 155 032 11 867 784 0	210 419 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0

- Autres créances clients

Les autres créances clients comporte la refacturation à ATALIAN EUROPE de l'ajustement des redevances de la marque ATALIAN au titre des exercices 2018-2023 pour le Royaume-Uni dû au précédent propriétaire de la marque, et pris en charge initialement par **LA FINANCIERE ATALIAN**.

- Groupes et associés :

La variation des groupes et associés à l'actif du bilan résulte principalement de :

Solde des comptes courants avec les entités cédées en 2023 : 269 M€

o Solde du compte courant ATALIAN EUROPE : 159 M€

Diminution du compte courant ATALIAN SAS : 126 M€

- Disponibilités :

La variation des disponibilités à l'actif du bilan s'explique en partie par le fait qu'à la suite de la cession d'Atalian au Royaume-Uni, en Irlande et en Asie ainsi que celles d'Aktrion, une somme de 186 M€ a été placée sur un compte de trésorerie rémunéré, et une somme en GBP pour 259 M€ en compte bancaire.

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 640 387
Dettes fiscales et sociales	2 699 638
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	694 240
Total	10 034 265

Produits à recevoir

		Montant
Créances rattachées à des participations		0
Autres immobilisations financières		0
Créances clients et comptes rattachés		16 222 823
Personnel et comptes rattachés		0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0
Etat et autres collectivités publiques		0
Autres créances		0
Disponibilités		0
	Total	16 222 823

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYER IMMOBILIER	116 375	0	0
HONORAIRES	1 605	0	0
HONORAIRES	10 534	0	0
HONORAIRES	213	0	0
HONORAIRES	822	0	0
LOYER IMMOBILIER	5 025	0	0
HONORAIRES	6 220	0	0
HONORAIRES	6 329	0	0
ASSURANCE	17 940	0	0
TOTAL	165 064	0	0

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Transfert de charges

Transfert de charges	Montant
Transferts de charges d'exploitation	6 970
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	6 970

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	114 606 584			114 606 584	1
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	114 606 584	0	0	114 606 584	

Charges et produits financiers

Libellé	Charges financières	Produits financiers
Produits financiers de participations		56 095 151
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Autres intérêts et produits assimilés		16 889 196
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 599 657
Différences positives de change		53 332 976
Dotations financières aux amortissements et provisions	96 795 104	
Intérêts et charges assimilées	69 888 896	
Différences négatives de change	43 302 672	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
	0	0
TOTAL	209 986 672	128 916 981

Date de clôture : 31/12/2023

- Produits financiers : Intérêts sur comptes courants et placement pour 56 M€.
- Autres intérêts et produits assimilés : revenu des placements de fonds pour 16 M€ et de gestion de trésorerie pour 1 M€.
- Reprises sur provisions : reprise écart de change latent 2022 pour 2,6 M€.
- <u>Différences positives de change</u> : gain de change pour 53 M€.
- Dotations financières : Dépréciation des comptes courants pour leur globalité de AGS INC pour
 83 M€ et de AGS HOLDING pour 4,8 M€. Dépréciation des titres de ATALIAN FACILITIES pour
 7,6 M€.
- <u>Intérêts et charges assimilés</u> : charges d'intérêts de la dette obligataire pour 60 M€, et des intérêts sur comptes courants pour 9 M€.
- Différences négatives de change : pertes de change pour 43 M€.

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROVISION PENALITES TVA	800 290	0
CESSION TITRES ASIA HOLDING	27 215 293	27 215 293
CESSION TITRES ATALIAN ASIA PVT LIMITED	10 429 852	10 429 852
LITIGE TIERS SUITE A LA VENTE A CD&R	8 000 000	0
IND. RESILIATION BAIL DE LA RUE AMPERE	307 000	0
CONTROLE FISCAL	154 969	0
PENALITES URSSAF	505	0
AMENDES	550	0
ABANDON SOLDE AKTRION / CD&R	697 525	0
PENALITES CJIP / AFA	256 037	0
PENALITES ACHATS	131	0
PROVISION DEP IMMOS SITE AMPERE	992 787	0
	0	0
	0	0
TOTAL	48 854 938	37 645 145

Date de clôture : 31/12/2023

- Cession titres ASIA HOLDING et ATALIAN ASIA PVT LIMITED: Le 28 février 2023, LA FINANCIERE ATALIAN (« Atalian ») a finalisé la cession à Clayton, Dubilier & Rice (« CD&R ») des activités d'Atalian en Asie. Dès lors, les dépréciations enregistrées sur 2022 ont été reprises sur l'exercice.
- Le litige avec un tiers qui revendiquait tant à l'égard d'AHDS que de LA FINANCIERE ATALIAN le paiement d'une commission de succès en lien avec la cession de certains de ses actifs par LA FINANCIERE ATALIAN à une entité contrôlée par CD&R réalisée le 28 février 2023 a été résolu en octobre 2023 par un accord transactionnel conclu pour un montant de 8 M€. Ce montant a été comptabilisé en autres charges exceptionnelles.
- A la clôture, il a été constaté la perte au 28 février 2023 du solde de compte courant Aktrion pour 0,7 M€.

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	114 606 584						114 606 584
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	22 687 723						22 687 723
Ecarts de réévaluation	0						0
Réserve légale	5 475 945						5 475 945
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	9 787 023						9 787 023
Report à nouveau	-37 380 424		58 210 318				-95 590 742
Résultat de l'exercice	-58 210 318	-115 559 754	-58 210 318				-115 559 754
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	600 000						600 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES	57 566 534	-115 559 754	0	0	0	0	-57 993 220

Société : LA FINANCIERE ATALIAN Date de clôture : 31/12/2023

ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

Société : LA FINANCIERE ATALIAN

Engagements hors bilan

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Engagements en matière de pension	99 680
Autres engagements donnés - Garanties	31 112 252
Avals et Cautions	0
TOTAL	31 211 932

Date de clôture : 31/12/2023

- Les garanties données en devises (cf. paragraphe 4.3.1) sont converties au taux de clôture.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Mntant capital	% détenu
ATALIAN HOLDING DEVELOPPEMENT & STRATEGY, Avenue Winston Churchill, 239, B-1180 UCCLE, BELGIQUE.	SAS	38 573 595	98.58%

La société belge AHDS, au capital de 38 573 595 Euros, est l'actionnaire majoritaire et consolide le groupe Atalian. Le pourcentage de détention d'AHDS est de 98.5 %.

Composition du capital social

Nombre d'associés personnes morales :1 Nombre de parts correspondantes : 112 981 734

Nombre d'associés personnes physiques : 8 Nombre de parts correspondantes : 1 624 850

Capital détenu par les personnes morales :

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU		ADRESSE				
Dénomination	SIREN	% détention Nombre de parts		N°	Voie	СР	Commune	
AHDS		98.58	112 981 734	239	AVENUE WINSTON CHURCHILL	B1180	UCCLE	

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation						
Répartition par secteur d'activité									
Ventes de marchandises	3 532	0	0%						
Production vendue biens	0	0	0%						
Production vendue services	23 041 424	28 032 388	-18						
Répartition par marché géographique									
Chiffres d'affaires nets-France	16 640 779	13 942 462	19%						
Chiffres d'affaires nets-Export	6 404 177	14 089 926	-55%						
Chiffres d'affaires nets	23 044 956	28 032 388	-18%						

Impôt sur les bénéfices

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-103 932 844	0
Résultat exceptionnel	-11 209 793	0
Poduit d'intégration fiscale		752 161
Régularisation N-1		-1 169 278
Contribution sociale		0
Contribution exceptionnelle		0
TOTAL	-115 142 637	-417 117

Effectifs

	Effectif moyen salarié		
Effectf	N	N-1	
Hommes	29	30	
Femmes	20	23	
TOTAL	49	53	

Société : LA FINANCIERE ATALIAN Date de clôture : 31/12/2023

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et	Chiffre d'affaires hors taxe du		Dividendes encaissés par
				Brute	Nette	consentis non encore remboursés	avals donnés par la société	dernier	dernier exercice clos	la société en cours d'exercice
A. Renseignements	détaillés(1) (2)					•			
Filiales (+ de 50% du capital détenu	par la sociét	é)								
ATALIAN	18 087 173	-8 845 814	100	214 109 671	214 109 671			22 603 932	18 530 424	0
FJ PARTICIPATION INVEST FRANCE	811 780	2 111 510	100	9 468 665	1 720 023			0	147 736	17 564
AGS HOLDING	61 500	-116 276	100	63 463	0			4 183 444	-2 215 957	0
ATALIAN FACILITIES	4 660 768	0	100	12 403 631	4 833 631			132 756 978	-7 525 285	0
Participations (10 à 50% du capital)										
B. Renseignements	globaux con	cernant les aut	res filiales	et participat	ions non re	prises au A.				
Filiales françaises (ensemble) Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

⁽¹⁾ Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrançères (ensemble).

⁽²⁾ Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

⁽³⁾ Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

⁽⁴⁾ Dans la monnaie locale d'opération.